



Habitats d'intérêt communautaire concernés	Tous les habitats terrestres	
Espèces d'intérêt communautaire concernées	Toutes les espèces terrestres	
Secteur concerné	Partie terrestre du site et périphérie (rayon d'actions des chauves-souris)	

Lien avec les objectifs opérationnels et les autres mesures	
	<p>Objectifs opérationnels :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Tous les objectifs opérationnels concernant les habitats et espèces d'intérêt communautaire terrestres <p>Mesures :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Toutes les fiches TER

Contexte et problématiques

Les habitats naturels et semi-naturels du site ont été cartographiés entre 2004 et 2008 sur le périmètre initial Natura 2000. Depuis son extension, il n'y a pas eu de complément de cartographie des habitats du site. Il y a donc des manques ce qui n'a pas permis d'identifier la répartition, l'évolution et l'état de conservation de tous les habitats et ce qui pose problème pour prioriser au mieux les actions.

De plus, certains habitats d'intérêt communautaire n'ont pas été pris en compte lors des cartographies précédentes, ce qui fait que les cartographies en notre possession ne font pas état de prairies mésophiles d'intérêt communautaire par exemple (UE 6510).

Ces lacunes engendrent de réels problèmes pour programmer ou engager des mesures de gestion sur le site.

L'objectif est l'actualisation de la cartographie de l'ensemble des habitats naturels terrestres (d'intérêt communautaire ou non). Un point particulier sur l'inventaire des habitats jusqu'ici non cartographiés ou mal définis sera nécessaire.

Le suivi de l'état de conservation des habitats d'intérêt communautaire devra être réalisé en application de la Directive européenne Habitat Faune Flore et précisé sur les entités cartographiques afin de mieux appréhender les unités de gestion prioritaires. Le suivi et le bilan de l'état de conservation des espèces d'intérêt communautaire sont des opérations nécessaires pour analyser l'état de conservation des populations et évaluer l'impact des travaux d'entretien et de restauration sur celles-ci. Ces suivis permettent également d'assurer une bonne prise en compte de ces espèces dans le cas d'un développement de projet sur le site. Afin d'éviter les doublons, il sera nécessaire de faire un lien avec les autres structures présentes sur le territoire (Communautés d'agglomération, Conseil départemental, Conservatoire du littoral, etc.) avant chaque inventaire.

Description des sous-actions

➤ **TERO.1 – Réalisation d'une cartographie de l'ensemble des habitats terrestres d'intérêt communautaire inscrits sur le site Natura 2000 Baie de Saint Briec Est**

Il est à noter qu'il sera essentiel de réaliser cette cartographie conformément au cahier des charges national ou régional pour que les données puissent être comparables et "capitalisables" à une échelle plus large (comme par exemple pour le rapportage n2000 européen, calcul de la responsabilité régionale des HIC, etc.)

➤ **TERO. 2 - Amélioration des connaissances sur les habitats terrestres d'intérêt communautaire avec le suivi de leur état de conservation**

Elaboration d'un programme de suivi des habitats (collaboration avec le CBNB) : ce dispositif comprendra, en fonction des types d'habitats et de leur sensibilité, des protocoles (relevés phytosociologiques par quadrats, transects, suivis par photographies aériennes, etc.) pour évaluer l'efficacité des mesures de gestion sur les sites concernés et suivre l'état de conservation des habitats sur l'ensemble du site.

➤ **TERO.3 – Amélioration des connaissances sur les espèces végétales d'intérêt communautaire et patrimoniales avec le suivi de leur état de conservation**

Surveillance annuelle et comptage des pieds tous les 3 à 6 ans des stations d'Oseille des rochers courant juillet, période optimale d'observation, et prospection régulière des bas de falaises pour préciser la répartition de l'espèce. Une étude pourrait être réalisée sur les sources de suintements d'eau douce nécessaires à la présence de cette espèce.

Veille et/ou surveillance de la station de Coléanthe délicat, située dans la retenue d'eau de Saint Barthélémy lors de la période d'exondation soit en Automne. Un suivi spécifique pourra être mis en œuvre au regard des recommandations du CBNB

➤ **TERO.4 – Amélioration des connaissances sur les espèces animales d'intérêt communautaire et suivi de leur état de conservation**

Chiroptères : suivi des populations hivernantes et reproductrices, des regroupements automnaux et des migrations ; inventaire des gîtes connus et potentiels et identification des besoins de protection pour chaque gîte identifié ; étude sur les territoires de chasse des espèces. Faire remonter les données à l'Observatoire des Mammifères de Bretagne.

Loutre d'Europe : identification des habitats favorables à la Loutre sur le site Natura 2000 et à proximité, prospection des sites identifiés (indices de présence, pièges-photos, etc.) et identification des risques de collisions routières aux croisements des aménagements hydrauliques et des axes routiers (par soucis de cohérence, cette action pourra s'étendre à l'ensemble des bassins versants).

Lucane cerf-volant : prospection en période d'émergence (juin-juillet) dans les milieux favorables (boisés) à la tombée de la nuit pour identifier les imagos.

Oiseaux : suivis et prospection sur les périodes de nidification, post et pré nuptiales, et en période hivernale.

Le Campagnol amphibie est également présent sur le site Natura 2000 et pourrait faire l'objet de prospections plus soutenues.

Modalités de mise en œuvre

Sous-action	Maître(s) d'ouvrage potentiel(s)	Partenaires potentiels
TERO.1	Opérateur Natura 2000, CBNB, DREAL	Bureau d'études, CBNB, associations, Universités
TERO.2	Opérateur Natura 2000, CBNB et associations naturalistes	Bureau d'études, CBNB, associations, Universités, propriétaires
TERO.3	Opérateur Natura 2000, CBNB et associations naturalistes	Bureau d'études, CBNB, associations, Universités, propriétaires
TERO.4	Opérateur Natura 2000, associations naturalistes	Bureau d'études, CBNB, associations, Universités, propriétaires, FDC 22

Indicateurs de réalisation

- Cartographie des habitats et des secteurs de présence pour l'Oseille des Rochers et pour le Coléanthe délicat et la faune d'intérêt communautaire
- nombre de suivis réalisés pour les habitats et les espèces d'intérêt communautaire
- rapport d'études et expertises
- temps affecté à la mesure et taux de réalisation

Références



Habitats d'intérêt communautaire concernés	1210 - Végétation annuelle des laissés de mer 2120 – Dunes mobiles du cordon littoral à <i>Ammophila arenaria</i>
Espèces d'intérêt communautaire concernées	
Secteur concerné	Plages du site Natura 2000 sur l'ensemble de son périmètre

Lien avec les objectifs opérationnels et les autres mesures

Objectifs opérationnels :

- OO1: Limiter la dégradation voire la destruction des habitats
- OO6: Eviter le dérangement des espèces d'intérêt communautaire terrestres au niveau de leurs zones d'habitat fonctionnel
- OO11: Améliorer en continu les connaissances naturalistes, scientifiques et socio-économiques nécessaires à la bonne gestion du site Natura 2000

Mesures : Toutes les mesures CS

- TER 0: Acquisition et actualisation des connaissances
- TER 5 : Restauration d'habitat d'intérêt communautaire
- TER 14: Maîtrise de la fréquentation humaine
- TER 18: Limitation dérangement par les animaux domestiques
- TM 5: contribution au dispositif de lutte contre les pollutions accidentelles
- TM 6: Ramassage de déchets, accompagnement des initiatives et sensibilisation
- TM 8: Réduction, récupération et valorisation des déchets plastiques issus des activités maritimes



Contexte et problématiques

La laisse de mer joue un rôle important. Echouée sur la plage, elle a un rôle fondamental dans la naissance et le fonctionnement des dunes (2110) et des végétations annuelles des laissés de mer (1210), puisqu'elle joue un rôle pionnier dans la fixation du sable ainsi que dans la germination et la croissance des premières plantes.

Les laissés de mer constituent également un véritable garde-manger pour beaucoup d'oiseaux en particulier les limicoles. Lorsque les algues se déposent sur la plage, elles servent d'abri à une multitude de crustacés, vers, insectes et mollusques qui viennent s'y nourrir. Ces organismes participent au nettoyage de la plage et décomposent la matière organique, la rendant ainsi assimilable par les végétaux. Cette richesse en microorganismes attire en effet de nombreuses espèces d'oiseaux (limicoles, laridés, passereaux).

Sur le site Baie de Saint Briec Est, la végétation de laissés de mer est peu présente et majoritairement concentrée sur la plage de Bon Abri sur la commune d'Hillion. Cet habitat fragile peu être impacté par les ramassages mécaniques des déchets sur les plages ou des algues vertes. De manière générale, la non intervention est préconisée pour cet habitat; c'est pourquoi, la mesure vise à mettre en place une connaissance accrue de cet habitat pour transmettre les informations aux collectivités susceptibles d'intervenir sur les plages. Des interventions pourraient néanmoins être nécessaires pour lutter contre le dépôt des algues vertes aussi, il est important qu'un protocole puisse être mise en œuvre pour veiller à limiter les impacts sur cet habitat.

L'objectif vise à maintenir et garantir une gestion raisonnée des habitats de haut de plage pour assurer leur maintien dès que possible.

Description des sous-actions

➤ TER1.1 – Mise en place d'une cartographie pour aider à un protocole de ramassage des algues vertes

La réalisation d'une cartographie permettrait d'avoir une vision plus claire de la présence de ces habitats pour anticiper au mieux les interventions mécaniques de ramassage d'algues vertes pour limiter la destruction de ces habitats

➤ TER1.2 – Mise en place d'un protocole d'intervention en cas de ramassage mécanisé. (notamment lors d'échouages massifs avérés d'algues vertes ou de déchets par exemple)

Ce protocole permettrait alors d'accompagner les collectivités dans le montage de leur marché de ramassage et d'encadrer les interventions pour veiller à ne pas impacter l'habitat « Laissés de mer » lors des opérations de ramassage mécanique et de leur stockage auprès des entreprises et des collectivités

➤ TER1.3 – Mise en œuvre d'opération de nettoyage manuel pour sensibiliser les différents publics notamment avec certains professionnels comme les agents des collectivités, les mytiliculteurs ou les élus

afin d'expliquer l'importance et la fragilité de ces milieux à tous les acteurs

➤ TER1.4 – Accompagner la mise en place du protocole de suivi écologique de la laisse de mer « ALAMER » du Muséum d'Histoire Naturelle

Valoriser localement le protocole ALAMER auprès des différents publics comme les communes, les élus, les scolaires, les écoles nautiques, de surf.....

Modalités de mise en œuvre

Sous-action	Maître(s) d'ouvrage potentiel(s)	Partenaires potentiels
TER1.1	Opérateur Natura 2000	Opérateur Natura 2000, CBNB
TER1.2	Opérateur Natura 2000	Opérateur Natura 2000, réserve naturelle de la Baie de Saint Brieuc, CBNB, DDTM, collectivités, EPCI, entreprises
TER1.3	Opérateur Natura 2000, collectivités	Opérateur Natura 2000, Collectivités, EPCI, associations naturalistes, entreprises
TER1.4	Opérateur Natura 2000, collectivités	Opérateur Natura 2000, collectivités, EPCI, associations naturalistes, entreprises

Indicateurs de réalisation

- Suivis écologiques et études pour ces milieux
- Nombre de plages/grèves non nettoyées mécaniquement
- Opération de nettoyage avec les collectivités ou avec les professionnels
- Temps affecté à la mesure et taux de réalisation

Références

https://www.natura2000.fr/sites/default/files/references_bibliographiques/tome2.pdf



Habitats d’intérêt communautaire concernés	1220 - Végétation vivace des rivages de galets 1210 – Végétation annuelle des laissés de mer
Espèces d’intérêt communautaire concernées	Chou marin – <i>Crambe maritima</i>
Secteur concerné	La plage des rosaires sur Plérin, l’anse de Morieux, les hauts de plage sur la commune de Pléneuf Val André

Lien avec les objectifs opérationnels et les autres mesures



Objectifs opérationnels :

- OO 1: Limiter la dégradation voire la destruction des habitats
- OO5: Supprimer ou limiter le développement des espèces invasives et/ou non indigènes
- OO6: Eviter le dérangement des espèces d’intérêt communautaire terrestres au niveau de leurs zones d’habitat fonctionnel
- OO8: Réduire les pertes physiques d’habitats et les effets de l’artificialisation
- OO11: Améliorer en continu les connaissances naturalistes, scientifiques et socio-économiques nécessaires à la bonne gestion du site Natura 2000

Mesures : Toutes les mesures CS

- TER 0: Acquisition et actualisation des connaissances
- TER 5 : Restauration d’habitat d’intérêt communautaire
- TER 14: Maîtrise de la fréquentation humaine
- TER 16: Solution contre la prédation des oiseaux et des œufs
- TER 17: Adaptation de la fréquentation sur zones importantes pour avifaune
- TER 18: Limitation dérangement par les animaux domestiques
- TM 5: contribution au dispositif de lutte contre les pollutions accidentelles
- TM 6: Ramassage de déchets, accompagnement des initiatives et sensibilisation
- TM 8: Réduction, récupération et valorisation des déchets plastiques issus des activités maritimes

Contexte et problématiques

Les végétations de cordons de galets sont probablement en bon état de conservation mais le caractère pionnier rend difficile leur évaluation tout comme leur géomorphologie qui évolue au fil des tempêtes hivernales. Un des plus importants cordons de galets du site Natura 2000 est situé sur la plage la plus touristique du secteur : la plage des Rosaires sur la commune de Plérin. La sensibilité de cet habitat est le piétinement et ce secteur est soumis à une surfréquentation en période estivale.

Il n’est pas rare de voir des dégradations dues à de mauvais comportements.

Des opérations de canalisation de la fréquentation ont été entreprises il y a quelques années, mais il est important aujourd’hui de prévoir de nouvelles interventions, et travaux légers pour protéger au mieux cet habitat.

L’objectif vise à maintenir et restaurer le ou les cordons de galets du site Natura 2000 de la Baie de Saint Brieuc Est .

Description des sous-actions

➤ **TER2.1 – Mise en place d’une cartographie des espèces remarquables**

Réalisation d’une cartographie permettant d’avoir un suivi et une veille sur la dynamique de ces habitats

➤ **TER2.2 – Maîtrise de la fréquentation avec la mise en œuvre d’aménagements**

Mener des études préalables aux aménagements de maîtrise de la fréquentation: identifier et rationaliser les besoins
Programmer les interventions et sélectionner le dispositif de canalisation le plus adapté (ganivelles, bi-fils, tri-fils, éléments naturels...)

➤ **TER2.3 – Limitation du développement des formations végétales rudérales**

Proposer des interventions pour limiter le développement de végétations rudérales

➤ **TER2.4 – Sensibiliser les usagers au respect de l’avifaune nicheuse et de la flore**

Identifier les outils existants sur lesquels s’appuyer pour permettre une diffusion efficace de messages (notamment pour lutter contre les barbecues sauvages, le ramassage de galets ou la construction des cairns.....)

➤ **TER2.5 – Sensibiliser les communes pour limiter les aménagements sur ces habitats**

Pour éviter les enrochements et les réalisations de parking comme au niveau de la Ville Berneuf par exemple

Modalités de mise en œuvre

Sous-action	Maître(s) d'ouvrage potentiel(s)	Partenaires potentiels
TER2.1	Opérateur Natura 2000	Opérateur Natura 2000, CBNB
TER2.2	Opérateur Natura 2000	Opérateur Natura 2000, DDTM, CDL, collectivités, EPCI,
TER2.3	Opérateur Natura 2000, collectivités	Opérateur Natura 2000, Collectivités, EPCI
TER2.4	Opérateur Natura 2000, collectivités	Opérateur Natura 2000, collectivités, EPCI, associations naturalistes
TER2.5	Opérateur Natura 2000, collectivités	Opérateur Natura 2000, collectivités, EPCI, associations naturalistes

Indicateurs de réalisation

- Réalisation d'aménagements légers pour réduire la fréquentation sur ces habitats
- Opération de sensibilisation auprès du public et des collectivités
- Temps affecté à la mesure et taux de réalisation

Références

https://www.natura2000.fr/sites/default/files/references_bibliographiques/tome2.pdf



Habitats d'intérêt communautaire concernés	1230 - Falaises avec végétation des côtes atlantiques et baltiques 4030 – Landes sèches européennes
Espèces d'intérêt communautaire concernées	Fauvette pitchou – <i>Sylvia undata</i> Oseille des rochers – <i>Rumex rupestris</i>
Secteur concerné	Ensemble du site Natura 2000

Lien avec les objectifs opérationnels et les autres mesures

Objectifs opérationnels :

- OO 1: Limiter la dégradation voire la destruction des habitats
- OO2: Maintenir ou restaurer/créer des habitats favorables aux espèces d'intérêt communautaire (corridors, territoires de chasse des espèces, ...)
- OO3: Eviter la fermeture des milieux d'intérêt communautaire
- OO5: Supprimer ou limiter le développement des espèces invasives et/ou non indigènes
- OO6: Eviter le dérangement des espèces d'intérêt communautaire terrestres au niveau de leurs zones d'habitat fonctionnel
- OO7: Réduire les atteintes directes aux espèces d'intérêt communautaire
- OO8: Réduire les pertes physiques d'habitats et les effets de l'artificialisation
- OO11: Améliorer en continu les connaissances naturalistes, scientifiques et socio-économiques nécessaires à la bonne gestion du site Natura 2000

Mesures :

- TER 0: Acquisition et actualisation des connaissances
- TER 5 : Restauration d'habitat d'intérêt communautaire
- TER 7: Maintien de l'ouverture des habitats terrestres d'intérêt communautaire
- TER 12: Favoriser la nidification des espèces d'intérêt communautaire et patrimoniales
- TER 13: Action de lutte pour limiter les EEE
- TER 14: Maîtrise de la fréquentation humaine
- TER 15: Maintien d'une agriculture favorable aux habitats et espèces d'intérêt communautaire
- TER 17: Adaptation de la fréquentation sur zones importantes pour avifaune
- TM 10: Adaptation aux effets du changement climatique
- CS 1: Promotion des enjeux du site Natura 2000 et de leur gestion auprès du grand public



Contexte et problématiques

Les falaises littorales sont présentes majoritairement à partir de Lamballe Armor vers la commune d'Erquy. Cependant, on peut retrouver des habitats de falaises sur l'ensemble du trait de côte de façon discontinue. Ces dernières couvrent une surface de plusieurs hectares. On retrouve l'Oseille des rochers au sein de cet habitat.

Les landes littorales constituent un habitat d'intérêt communautaire et sont principalement présentes sur Béliard et au niveau de la cotentin à Lamballe Armor. Mais il est également possible de rencontrer cet habitat le long de la façade littorale de manière éparse et des fois en mauvais état de conservation. Ces habitats peuvent être sensibles au piétinement et à la surfréquentation car certains secteurs sont des hauts lieux touristiques ou se concentrent des flux importants de visiteurs.

L'objectif est le maintien et la restauration des habitats de falaises et de landes du site Natura 2000 Baie de Saint Brieuc Est afin de préserver le cortège floristique typique et les espèces associées.

Description des sous-actions

➤ **TER3.1 – Mise en place d'une cartographie des espèces remarquables et des secteurs à protéger**

Créer une carte recensant les espèces remarquables et les secteurs sensibles pour la transmettre aux acteurs et partenaires

➤ **TER3.2 – Définition d'une stratégie de gestion opérationnelle des habitats de falaise et de landes**

Prioriser les secteurs et les actions pour proposer des interventions localisées et adaptées aux enjeux du milieu

➤ **TER3.3 – Mise en œuvre d'opérations de gestion des landes enrichies au regard de la stratégie adoptée**

Promouvoir des actions et des chantiers adaptés en fonction de l'habitat et des enjeux (comme des opérations de fauche, de pâturage ou de brulage par exemple). Les travaux devront être réalisés de manière à minimiser le dérangement des espèces animales

➤ **TER3.4 – Sensibiliser les usagers au respect de ces habitats**

Utiliser ou développer des outils de communication adaptés

➤ **TER3.5 – Suivi de la flore remarquable et notamment du *Rumex rupestris***

Intervention régulière pour suivre les populations de *Rumex rupestris* avec un suivi plus poussé tous les 6 ans

Modalités de mise en œuvre

Sous-action	Maître(s) d'ouvrage potentiel(s)	Partenaires potentiels
TER3.1	Opérateur Natura 2000	Opérateur Natura 2000, CBNB
TER3.2	Opérateur Natura 2000	Opérateur Natura 2000, CBNB, DDTM, CDL, collectivités, EPCI
TER3.3	Opérateur Natura 2000, collectivités	Opérateur Natura 2000, Collectivités, EPCI, CDL
TER3.4	Opérateur Natura 2000, collectivités	Opérateur Natura 2000, collectivités, EPCI, associations naturalistes
TER3.5	Opérateur Natura 2000	Opérateur Natura 2000, CBNB

Indicateurs de réalisation

- Réalisation d'aménagements légers pour réduire la fréquentation sur ces habitats
- Opération de sensibilisation auprès du public et des collectivités
- Temps affecté à la mesure et taux de réalisation

Références

https://www.natura2000.fr/sites/default/files/references_bibliographiques/tome2.pdf



Habitats d'intérêt communautaire concernés	1310 - Végétations pionnières à <i>Salicornia</i> et autres espèces annuelles des zones boueuses et sableuses 1330 - Prés salés atlantiques (<i>Glauco-Puccinellietalia maritima</i>)
Espèces d'intérêt communautaire concernées	
Secteur concerné	Estuaire de la Baie de saint Briec - Environ 150 ha

Lien avec les objectifs opérationnels et les autres mesures

Objectifs opérationnels :

- OO 1: Limiter la dégradation voire la destruction des habitats
- OO5: Supprimer ou limiter le développement des espèces invasives et/ou non indigènes
- OO6: Eviter le dérangement des espèces d'intérêt communautaire terrestres au niveau de leurs zones d'habitat fonctionnel
- OO7: Réduire les atteintes directes aux espèces d'intérêt communautaire
- OO8: Réduire les pertes physiques d'habitats et les effets de l'artificialisation
- OO11: Améliorer en continu les connaissances naturalistes, scientifiques et socio-économiques nécessaires à la bonne gestion du site Natura 2000

Mesures :

Toutes les mesures CS

- TER 0: Acquisition et actualisation des connaissances
- TER 5 : Restauration d'habitat d'intérêt communautaire
- TER 13: Action de lutte pour limiter les EEE
- TER 14: Maîtrise de la fréquentation humaine
- TM 1: Contribution aux programmes de réduction des apports excessifs de nutriments vers la mer et accompagnement des actions curatives
- TM 5: contribution au dispositif de lutte contre les pollutions accidentelles
- TM 8: Réduction, récupération et valorisation des déchets plastiques issus des activités maritimes
- TM 9: Lutte contre les déchets dans les réseaux d'assainissement et d'eaux pluviales
- TM 10: Adaptation aux effets du changement climatique

Contexte et problématiques

Les habitats de vases et prés salés représentent près de 150 ha sur le site et concentrent à eux seuls 58 espèces floristiques. Les habitats sont globalement en bon état de conservation et se développent depuis 2012 avec un rythme de croissance d'environ 2.4 ha par an. Sur le site Natura 2000, cet habitat se situe en zone de protection renforcée de la Réserve naturelle de la baie de Saint Briec et est protégé de toutes activités.

Malgré tout, il n'est pas impossible que ces milieux soient impactés par des désordres anthropiques comme des pollutions, des algues vertes, ou suite à des interventions de nettoyage des clapets à marée.

La mesure consiste donc à garantir une gestion raisonnée des habitats de prés salés c'est-à-dire à préserver une gestion par la non intervention et mettre en place des procédures pour limiter les impacts en cas de nécessité impérieuse.

Description des sous-actions

➤ TER4.1 – Mise en place d'une cartographie des espèces remarquables indicatrices du bon état de conservation

En lien avec la fiche TER 0, mettre à jour la cartographie des prés salés pour évaluer la dynamique de ce milieu et suivre son développement et suivre les espèces associées

➤ TER4.2 – Définition d'un plan d'intervention d'urgence pour protéger les habitats de hauts de plage, de dunes et de falaises/lands et les espèces en cas de pollution

Pour limiter la destruction de cet habitat en cas d'intervention impérieuse, il est important en complément de la carte des prés salés de proposer en accord avec les services dédiés un plan de circulation des engins et un plan pour stocker les déchets ou la pollution afin d'éviter d'impacter le milieu

➤ TER4.3 – Mise en œuvre de protocoles en cas d'intervention sur les clapets à marée ou autre

Travailler avec les services des Bassins versants et des services en charge de la GEMAPI pour proposer des schémas d'intervention les moins impactant lors de travaux sur les clapets à marée



Modalités de mise en œuvre

Sous-action	Maître(s) d'ouvrage potentiel(s)	Partenaires potentiels
TER4.1	Opérateur Natura 2000	Opérateur Natura 2000, CBNB, RNN Baie de Saint Brieuc
TER4.2	Opérateur Natura 2000, collectivités	Opérateur Natura 2000, CBNB, DDTM, collectivités, EPCI, RNN Baie de Saint Brieuc
TER4.3	Opérateur Natura 2000, collectivités	Opérateur Natura 2000, Collectivités, EPCI, RNN Baie de Saint Brieuc

Indicateurs de réalisation

- Réalisation de protocoles et de cartographie
- Rédaction d'un guide environnement pour l'entretien des clapets et/ou fossés à marée
- Temps affecté à la mesure et taux de réalisation

Références

https://www.natura2000.fr/sites/default/files/references_bibliographiques/tome2.pdf



Habitats d’intérêt communautaire concernés	Tous les habitats ouverts
Espèces d’intérêt communautaire concernées	
Secteur concerné	Ensemble du site Natura 2000

Lien avec les objectifs opérationnels et les autres mesures

Objectifs opérationnels :

- OO 1: Limiter la dégradation voire la destruction des habitats
- OO2: Maintenir ou restaurer/créer des habitats favorables aux espèces d’intérêt communautaire (corridors, territoires de chasse des espèces, ...)
- OO3: Eviter la fermeture des milieux d’intérêt communautaire
- OO5: Supprimer ou limiter le développement des espèces invasives et/ou non indigènes
- OO6: Eviter le dérangement des espèces d’intérêt communautaire terrestres au niveau de leurs zones d’habitat fonctionnel
- OO7: Réduire les atteintes directes aux espèces d’intérêt communautaire
- OO8: Réduire les pertes physiques d’habitats et les effets de l’artificialisation
- OO9: S’adapter aux effets du changement climatique
- OO11: Améliorer en continu les connaissances naturalistes, scientifiques et socio-économiques nécessaires à la bonne gestion du site Natura 2000

Mesures :

- Toutes les fiches TER

Contexte et problématiques

La déprise agricole à partir de la deuxième moitié du XXème siècle a conduit à une forte tendance de la fermeture des milieux par les fourrés de différents types (prunelliers, ronces, ajoncs) et par les ptéridaies. Cette dynamique s’est faite au détriment de milieux ouverts variés, pour certains patrimoniaux (pelouses littorales, landes, milieux dunaires) conduisant à une banalisation des habitats et des paysages. Les fourrés présentent cependant un intérêt comme abri pour la faune.

Afin de limiter la tendance à la fermeture des milieux, les fourrés et ptéridaies seront cantonnés sur certains secteurs pour conserver des habitats ouverts de type landes, prairies, milieux dunaires.

Il est ici proposé de réaliser régulièrement des opérations de fauche ou de brisage des frondes sur les nappes de fougère aigle en contact avec les landes, pelouses, et autres habitats d’intérêt communautaire. Des actions de pâturage peuvent également être mises en place à posteriori.

Afin de conserver au mieux ces habitats il est important de mettre en œuvre diverses actions d’entretien.

Les mesures seront adaptées au milieu et aux espèces concernées.

Description des sous-actions

➤ TER5.1 – Entretien des prairies embroussaillées

Identifier les prairies remarquables menacées , évaluer, encadrer et planifier les interventions de gestion (opérations de fauche ou de pâturage par exemple)

Assurer l’entretien des habitats ouverts

➤ TER5.2 – Limitation des fourrés ou lutte contre la fougère aigle

Identifier les secteurs les plus embroussaillés , évaluer leur valeur patrimoniale et leurs potentialités, encadrer et planifier les interventions de gestion (opérations de fauche ou de brisage de fougère par exemple)

➤ TER5.3 – Intervention sur des habitats dégradés

Au regard d’un diagnostic défini, et au vu des enjeux, des actions spécifiques pourront être réalisées sur des habitats dégradés pour permettre qu’ils puissent se régénérer

Modalités de mise en œuvre

Sous-action	Maître(s) d'ouvrage potentiel(s)	Partenaires potentiels
TERS.1	Opérateur Natura 2000	Opérateur Natura 2000, CBNB, CDL, collectivités, EPCI, propriétaires, entreprises
TERS.2	Opérateur Natura 2000	Opérateur Natura 2000, CBNB, CDL, collectivités, EPCI, propriétaires, entreprises
TERS.3	Opérateur Natura 2000	Opérateur Natura 2000, CBNB, CDL, collectivités, EPCI, propriétaires, entreprises

Indicateurs de réalisation

- Réalisation d'opération de gestion et ou de restauration
- Travaux engagés
- Temps affecté à la mesure et taux de réalisation

Références

https://www.natura2000.fr/sites/default/files/references_bibliographiques/tome2.pdf



Habitats d'intérêt communautaire concernés	<p>2110 – Dunes mobiles embryonnaires</p> <p>2120 – Dunes mobiles du cordon littoral à <i>Ammophila arenaria</i></p> <p>2130* – Dunes côtières fixées à végétation herbacée</p> <p>2180 – Dunes boisées des régions atlantique, continentale et boréale</p> <p>2190 – Dépression humides intradunaires</p>
Espèces d'intérêt communautaire concernées	
Secteur concerné	Ensemble du site Natura 2000 mais prioritairement Les dunes de Bon abri sur Hillion et de la Ville Berneuf sur Pléneuf Val André

Lien avec les objectifs opérationnels et les autres mesures

Objectifs opérationnels :

- OO 1: Limiter la dégradation voire la destruction des habitats
- OO2: Maintenir ou restaurer/créer des habitats favorables aux espèces d'intérêt communautaire (corridors, territoires de chasse des espèces, ...)
- OO5: Supprimer ou limiter le développement des espèces invasives et/ou non indigènes
- OO6: Eviter le dérangement des espèces d'intérêt communautaire terrestres au niveau de leurs zones d'habitat fonctionnel
- OO7: Réduire les atteintes directes aux espèces d'intérêt communautaire
- OO8: Réduire les pertes physiques d'habitats et les effets de l'artificialisation
- OO9: S'adapter aux effets du changement climatique
- OO11: Améliorer en continu les connaissances naturalistes, scientifiques et socio-économiques nécessaires à la bonne gestion du site Natura 2000

Mesures :

- CS 1: Promotion des enjeux du site Natura 2000 et de leur gestion auprès du public
- CS 5: Développement d'actions d'éducation à l'environnement
- TER 0 Acquisition et actualisation des connaissances
- TER 5 : Restauration d'habitat d'intérêt communautaire
- TER 12: Favoriser la nidification des espèces d'intérêt communautaire et patrimoniales
- TER 13: Action de lutte pour limiter les EEE
- TER 14: Maîtrise de la fréquentation humaine
- TM 5: contribution au dispositif de lutte contre les pollutions accidentelles
- TM 6: Ramassage de déchets, accompagnement des initiatives et sensibilisation
- TM 8: Réduction, récupération et valorisation des déchets plastiques issus des activités maritimes
- TM 10: Adaptation aux effets du changement climatique

Contexte et problématiques

L'objectif de cette mesure est d'améliorer l'habitat afin qu'il puisse retrouver ses capacités d'antan

La mesure consiste également à retrouver une naturalité du site dunaire de Bon abri qui est actuellement artificialisé pour l'accueil d'un camping.

Description des sous-actions

➤ TER6.1 – Mise en place d'une cartographie des secteurs dunaires avec une définition de leur état de conservation et des espèces remarquables indicatrices du bon état de conservation

Réalisation d'une cartographie pour veiller et suivre la dynamique de ces milieux fragiles

➤ TER6.2 – Définition d'une stratégie de gestion opérationnelle pour protéger ces habitats et limiter la fréquentation

Prioriser les secteurs d'intervention grâce à la cartographie et mettre en œuvre certains aménagements comme la mise en œuvre de défenses d'espaces dunaires par exemple pour canaliser la fréquentation. Privilégier la non intervention pour ces habitats dunes boisées très spécifiques au site Natura 2000 et mettre en œuvre des actions si besoin.

➤ TER6.3 – Mise en œuvre d'opérations pour limiter le développement des plantes exotiques envahissantes

Proposer et participer à des chantiers d'arrachage d'EEE pour lutter contre la prolifération du Sénéçon du CAP par exemple

➤ TER6.4 – Suppression du camping de Bon Abri pour permettre la renaturation de l'espace dunaire

Participer aux réunions et réflexions sur le devenir du Camping de Bon Abri (Hillion)



Modalités de mise en œuvre

Sous-action	Maître(s) d'ouvrage potentiel(s)	Partenaires potentiels
TER6.1	Opérateur Natura 2000	Opérateur Natura 2000, CBNB, RNN baie de Saint Briec, CD 22
TER6.2	Opérateur Natura 2000	Opérateur Natura 2000, CBNB, DDTM, CDL, collectivités, EPCI, RNN Baie de Saint Briec , CD 22, bureaux d'études
TER6.3	Opérateur Natura 2000, collectivités	Opérateur Natura 2000, Collectivités, EPCI, CDL , CD 22
TER6.4	Opérateur Natura 2000, collectivités	Opérateur Natura 2000, collectivités, EPCI, OFB, RNN Baie de Saint Briec , CD 22

Indicateurs de réalisation

- Réalisation d'une cartographie
- Etude des dunes boisées
- Réalisation de chantiers pour limiter le développement d'EEE
- Temps affecté à la mesure et taux de réalisation

Références

https://www.natura2000.fr/sites/default/files/references_bibliographiques/tome2.pdf



Habitats d'intérêt communautaire concernés	1230 – Falaises avec végétation des côtes atlantiques et baltiques 2130* - Dunes côtières fixées à végétation herbacée (dunes grises) 4030 – Landes sèches européennes 6510 - Prairies de fauche (non cartographiées pour ce site)	
Espèces d'intérêt communautaire concernées	1303 – Petit rhinolophe 1304 – Grand rhinolophe 1308 – Barbastelle d'Europe 1321 – Murin à oreilles échancrées	1323 – Murin de Bechstein 1324 – Grand murin 1355 – Loutre d'Europe
Secteur concerné	Partie terrestre du site	

Lien avec les objectifs opérationnels et les autres mesures

Objectifs opérationnels :

- OO 1: Limiter la dégradation voire la destruction des habitats
- OO2: Maintenir ou restaurer/créer des habitats favorables aux espèces d'intérêt communautaire (corridors, territoires de chasse des espèces, ...)
- OO3: Eviter la fermeture des milieux d'intérêt communautaire
- OO5: Supprimer ou limiter le développement des espèces invasives et/ou non indigènes
- OO6: Eviter le dérangement des espèces d'intérêt communautaire terrestres au niveau de leurs zones d'habitat fonctionnel
- OO7: Réduire les atteintes directes aux espèces d'intérêt communautaire
- OO8: Réduire les pertes physiques d'habitats et les effets de l'artificialisation
- OO9: S'adapter aux effets du changement climatique
- OO11: Améliorer en continu les connaissances naturalistes, scientifiques et socio-économiques nécessaires à la bonne gestion du site Natura 2000

Mesures :

- CS1: Promotion des enjeux du site Natura 2000 et de leur gestion auprès du public
- CS 2: Sensibilisation des professionnels et des collectivités aux enjeux écologiques
- TER 0: Acquisition et actualisation des connaissances
- TER 5 : Restauration d'habitat d'intérêt communautaire
- TER 10: Préservation des populations de Chiroptères
- TER 12: Favoriser la nidification des espèces d'intérêt communautaire et patrimoniales
- TER 13: Action de lutte pour limiter les EEE
- TER 15: Maintien d'une agriculture favorable aux habitats et espèces d'intérêt communautaire
- TM 10: Adaptation aux effets du changement climatique



Contexte et problématiques

La plupart des milieux sont soumis à une évolution naturelle qui tend vers leur embroussaillage voire leur transformation en boisement. C'est ainsi le cas des landes, dunes, pelouses littorales, prairies de fauche, mégaphorbiaies ou encore tourbières. Pour la plupart d'entre eux, l'arrêt des usages traditionnels (fauche, brûlage, pâturage ...) a entraîné la fin de leur entretien qui permettait de limiter cette dynamique naturelle d'embroussaillage.

La dynamique naturelle des plans d'eau tend à un phénomène d'atterrissement, soit une accumulation de matière organique qui conduit à un développement de la végétation sur toute la surface et à terme à une fermeture du milieu. L'eutrophisation du milieu par apport de nutriments d'origine anthropique est une pression accélérant ce phénomène naturel.

Lors de la réalisation de la cartographie d'habitats du premier DOCOB, les milieux comme les prairies d'intérêt communautaire n'avaient pas été identifiés. Pourtant ces milieux abritent de vastes cortèges de plantes et de faune. Au vu de l'extension du périmètre et de la présence certaine de prairies d'intérêt communautaire, il est important de pouvoir avoir des éléments concrets pour intervenir sur ces milieux afin qu'ils retrouvent leurs fonctionnalités. La réhabilitation de ces milieux permettra alors le développement et l'installation de communautés prairiales.

Il est donc nécessaire d'appliquer une gestion adaptée afin de maintenir les milieux ouverts en limitant l'embroussaillage pour préserver les cortèges spécifiques de ces milieux et de la faune associée

Description des sous-actions

➤ **TER7.1 – Définir une stratégie de réhabilitation et de gestion opérationnelle** (après identification des secteurs prioritaires, et après avoir listé les menaces et les risques qui pèsent sur le maintien du bon état de conservation des prairies des chantiers adaptés au milieu pourront être proposés)

➤ **TER7.2 – Maintien de milieux prairiaux ouverts (en lien avec la fiche TER 5.1) en privilégiant si possible la mise en place de mosaïque écologique**

Adapter les superficies à ré-ouvrir pour conserver une mosaïque de milieux optimale

➤ **TER7.3 – Appui pour aider au développement de pratiques agricoles favorables au maintien des milieux ouverts comme les prairies maigres de fauche par exemple**

Promouvoir de l'éco pâturage ou un système de fauche annuelle adaptée

Dans le cas de la mise en œuvre de techniques agropastorales faire un lien avec la fiche TER 15 et notamment la sous-action TER 15.2

Modalités de mise en œuvre

Sous-action	Maître(s) d'ouvrage potentiel(s)	Partenaires potentiels
TER7.1	Collectivités, CD22, CDL, opérateur Natura 2000, propriétaires privés	CD22, collectivités, EPCI, CDL, entreprises, agriculteurs/éleveurs locaux, associations, CBNB
TER7.2	Opérateur Natura 2000, CDL, CD22, propriétaires privés, agriculteurs	Entreprises, Collectivités, EPCI, Chambre d'agriculture 22, associations (ACECA pour pâturage par les chevaux)
TER7.3	Opérateur Natura 2000, CDL, CD22, propriétaires privés, agriculteurs,	Entreprises, Collectivités, EPCI, Chambre d'agriculture 22, associations (ACECA pour pâturage par les chevaux)

Indicateurs de réalisation

- surfaces engagées en contrat Natura 2000, en MAEC
- temps affecté à la mesure
- taux de réalisation

Références

https://ec.europa.eu/environment/nature/natura2000/management/docs/Farmland_Annex-E_WEB_fr.pdf



Habitats d'intérêt communautaire concernés	9120 – Hêtraies acidophiles atlantiques à sous-bois à <i>Ilex</i> et parfois à <i>Taxus</i> (<i>Quercion robori-petraea</i> ou <i>Illici-Fagenion</i>) 9180* - Forêts de pentes, éboulis ou ravins du <i>Tilio-acerion</i>
Espèces d'intérêt communautaire concernées	1083 – Lucane cerf-volant 1308 – Barbastelle d'Europe
Secteur concerné	Ensemble du site avec certains secteurs comme la vallée du GOUESSANT, le site de la TOUR de Cesson, et la vallée de Béliard

Lien avec les objectifs opérationnels et les autres mesures



Objectifs opérationnels :

- OO 1: Limiter la dégradation voire la destruction des habitats
- OO2: Maintenir ou restaurer/créer des habitats favorables aux espèces d'intérêt communautaire (corridors, territoires de chasse des espèces, ...)
- OO4: Encourager une gestion des boisements favorisant la diversité des essences
- OO5: Supprimer ou limiter le développement des espèces invasives et/ou non indigènes
- OO6: Eviter le dérangement des espèces d'intérêt communautaire terrestres au niveau de leurs zones d'habitat fonctionnel
- OO9: S'adapter aux effets du changement climatique
- OO11: Améliorer en continu les connaissances naturalistes, scientifiques et socio-économiques nécessaires à la bonne gestion du site Natura 2000

Mesures :

- CS1: Promotion des enjeux du site Natura 2000 et de leur gestion auprès du public
- TER 0: Acquisition et actualisation des connaissances
- TER 5 : Restauration d'habitat d'intérêt communautaire
- TER 10: Préservation des populations de Chiroptères
- TER 12: Favoriser la nidification des espèces d'intérêt communautaire et patrimoniales
- TER 13: Action de lutte pour limiter les EEE
- TER 14: Maitrise de la fréquentation humaine
- TM 10: Adaptation aux effets du changement climatique

Contexte et problématiques

Plus les arbres sont vieillissants, plus ils sont sujets à développer des singularités : fissures, pourritures... qui constituent des micro-habitats. Cette diversité est favorable à de nombreuses espèces, telles que les oiseaux cavernicoles, les chiroptères, les insectes saproxylophages, ainsi que les mousses, lichens et champignons. Parmi ces espèces favorisées par ce type de mesures, on retrouve la Lucane cerf-volant et les chauves-souris arboricoles dont la Barbastelle d'Europe fait partie, espèces présentes sur le site Natura 2000.

Plus les habitats forestiers d'intérêt communautaire sont âgés, plus leur typicité est importante et plus ils vont abriter potentiellement des espèces spécialistes.

Sur la Baie de Saint Brieuc, les boisements d'intérêt communautaire sont très majoritairement représentés par les forêts de pentes, éboulis ou ravins (code Natura 2000 : 9180*), considérées comme prioritaires au niveau européen. Cet habitat difficile d'accès, il est donc compliqué voire impossible de mettre en place des actions de gestion. La mesure vise donc à mettre en place une surveillance de l'état de conservation des habitats forestiers, et de préconiser la non-intervention. Des interventions pourraient néanmoins être nécessaires afin de tenir compte des effets du changement climatique.

Description des sous-actions

➤ **TER8.1 – Promotion de la non-intervention sur les habitats forestiers d'intérêt communautaire et appui lors d'interventions nécessaires**

Lutter contre les espèces invasives par exemple en lien avec la fiche mesure TER 13

➤ **TER8.2 – Information et formation des propriétaires forestiers**

Communiquer sur l'importance et la fragilité de ces milieux, sur l'existence de la réglementation et les outils de gestion liés à la forêt (plan simple de gestion etc.).

➤ **TER8.3 – Maintien du bois mort et des arbres sénescents dans les espaces boisés**

Sensibiliser les exploitants et les propriétaires à l'importance de conserver du bois mort et des arbres sénescents dans les espaces boisés

- **maintien d'arbres sénescents** : les arbres choisis seront des essences autochtones présentant ces caractéristiques : arbre déjà sénescant ; houppier de forte dimension ; présence de fissures, cavités ou de branches mortes. Les arbres morts peuvent être gardés sur place quand cela n'affecte pas la sécurité du public. Cette action peut être contractualisable selon des critères ;

- **conservation du bois mort** : si des opérations de coupes ont lieu, la conservation de tas de bois mort au sol permet la création d'abris pour une multitude d'espèces (invertébrés, champignons, micromammifères, etc.). Ce type de bois, plus humide, attire des insectes saproxyliques, appréciant des milieux frais et ombragés. Les cavités et les anfractuosités peuvent également abriter oiseaux et amphibiens ;

- **marquage/inventaire des arbres sénescents/morts** occupés par le Lucane cerf-volant.

Modalités de mise en œuvre

Sous-action	Maître(s) d'ouvrage potentiel(s)	Partenaires potentiels
TER8.1	Opérateur Natura 2000, propriétaires privés, CDL, CD22, collectivités	CD22, CDL, ONF, CRPF, CBNB, associations naturalistes, DDTM, propriétaires privés et publics
TER8.2	Opérateur Natura 2000, CDL, CD22, collectivités, Propriétaires forestiers	CD22, CDL, ONF, CRPF, CBNB, associations naturalistes
TER8.3	Opérateur Natura 2000, CDL, CD22, collectivités	Breizh bocage, GRECIA, associations naturalistes, entreprises, propriétaires privés

Indicateurs de réalisation

- unités de gestion non traitées (nombre, surface)
- Nombre d'actions de sensibilisation/formation des propriétaires forestiers
- temps affecté à la mesure et taux de réalisation

Références

<https://inpn.mnhn.fr/docs/cahab/tome1.pdf>

https://infodoc.agroparistech.fr/doc_num.php?explnum_id=3856

http://www.cerf78.fr/images/stories/docs/Bulletins%20cerf/bul20/bul20_Les%20%3AElots%20de%20s%3%A9nescence,%20un%20moyen%20de%20pr%C3%A9server%20la%20biodiversit%C3%A9%20foresti%C3%A8re,%20par%20Bernard%20CAUCHETIER%20et%20Arnaud%20TOSITTI.pdf

<https://inpn.mnhn.fr/docs/cahab/tome1.pdf>

https://www.natura2000.fr/sites/default/files/references_bibliographiques/kh0115465frc_002.pdf



Habitats d'intérêt communautaire concernés	3130 – Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétation de <i>Littorelletea uniflorae</i> et/ou des <i>Isoeto-Nanojuncetea</i>
Espèces d'intérêt communautaire concernées	Coléanthe délicat – <i>Coleanthus subtilis</i>
Secteur concerné	Retenue d'eau de Saint Barthélémy sur Ploufragan

Lien avec les objectifs opérationnels et les autres mesures

Objectifs opérationnels :

- OO 1: Limiter la dégradation voire la destruction des habitats
- OO2: Maintenir ou restaurer/créer des habitats favorables aux espèces d'intérêt communautaire (corridors, territoires de chasse des espèces, ...)
- OO5: Supprimer ou limiter le développement des espèces invasives et/ou non indigènes
- OO9: S'adapter aux effets du changement climatique
- OO11: Améliorer en continu les connaissances naturalistes, scientifiques et socio-économiques nécessaires à la bonne gestion du site Natura 2000

Mesures :

- CS1: Promotion des enjeux du site Natura 2000 et de leur gestion auprès du public
- CS 2: Sensibilisation des professionnels et des collectivités aux enjeux écologiques
- TER 0: Acquisition et actualisation des connaissances
- TER 5 : Restauration d'habitat d'intérêt communautaire
- TER 10: Préservation des populations de Chiroptères
- TER 11: Mise en place de mesures favorables à la Loutre
- TER 14: Maitrise de la fréquentation humaine
- TER 15: Maintien d'une agriculture favorable aux habitats et espèces d'intérêt communautaire
- TM 1: Contribution aux programmes de réduction des apports excessifs de nutriments vers la mer et accompagnement des actions curatives
- TM 10: Adaptation aux effets du changement climatique



Contexte et problématiques

La retenue de Saint Barthélémy est une réserve pour l'alimentation en eau potable du Département des Côtes d'Armor. En queue de retenue lors des périodes d'exondation, la végétation reprend ses droits et une plante d'intérêt communautaire se développe : le Coléanthe délicat.

Malheureusement avec les périodes de plus en plus longues de sécheresse, le gestionnaire du barrage essaye d'anticiper les besoins pour l'alimentation en eau potable et se voit contraint de conserver des volumes importants pour répondre aux attentes.

Il n'est donc pas rare de ne pas avoir de berges exondées en période automnale ce qui a pour conséquence le non développement du Coléanthe délicat ou le décalage de sa floraison qui engendre souvent un échec d'aboutissement du cycle biologique complet de l'espèce.

Afin d'en préserver le bon état de conservation des populations de Coléanthe délicat, il convient de travailler avec le gestionnaire du Barrage de Saint Barthélémy afin d'atteindre des périodes d'exondation propices au développement du Coléanthe délicat et de protéger cette espèce de la fréquentation.

Description des sous-actions

➤ TER9.1 – Mise en œuvre d'un protocole avec le gestionnaire de la retenue d'eau

Co construction d'un document avec le propriétaire et le gestionnaire pour veiller à la mise en place d'un abaissement du niveau de la retenue d'eau en adéquation avec le cycle biologique du Coléanthe délicat et pour limiter voire interdire les produits chimiques de désenvasage et trouver des solutions adaptées de désenvasage le cas échéant.

➤ TER9.2 – Mise en place de réunions annuelles pour limiter les périodes de non exondation par exemple

Proposer et participer à des réunion annuelles pour s'assurer de la bonne application du protocole

➤ TER9.3 – Mise en place d'une signalétique adaptée

Co construction avec le propriétaire , le gestionnaire et les usagers du site d'une signalétique adaptée pour informer au mieux des enjeux de ce milieu et interdire la fréquentation sur les berges exondées

Modalités de mise en œuvre

Sous-action	Maître(s) d'ouvrage potentiel(s)	Partenaires potentiels
TER9.1	Opérateur Natura 2000, CD 22, SDAEP	CD22, collectivités, EPCI, CBNB, APPMA 22
TER9.2	Opérateur Natura 2000, SDAEP, CD 22	SDAEP 22, CD 22, APPMA 22
TER9.3	Opérateur Natura 2000, CD22	SDAEP, APPMA 22

Indicateurs de réalisation

- Nombre de réunions
- Réalisation de signalétique
- temps affecté à la mesure et taux de réalisation

Références



Habitats d'intérêt communautaire concernés	2190 – Dépressions humides intradunaires 3150 – Lacs eutrophes naturels avec végétation du <i>Magnopotamion</i> ou de l' <i>Hydrocharition</i> 9120 – Hêtraies acidophiles atlantiques à sous-bois à <i>Ilex</i> et parfois à <i>Taxus</i> (<i>Quercion robori-petraea</i> ou <i>Illici-Fagenion</i>) 9180* - Forêts de pentes, éboulis ou ravins du <i>Tilio-acerion</i>	
Espèces d'intérêt communautaire concernées	1303 – Petit rhinolophe 1304 – Grand rhinolophe 1308 – Barbastelle d'Europe	1321 – Murin à oreilles échanquées 1323 – Murin de Bechstein 1324 – Grand murin
Secteur concerné	Ensemble du site et périphérie	

Lien avec les objectifs opérationnels et les autres mesures

Objectifs opérationnels :

- OO 1: Limiter la dégradation voire la destruction des habitats
- OO2: Maintenir ou restaurer/créer des habitats favorables aux espèces d'intérêt communautaire (corridors, territoires de chasse des espèces, ...)
- OO4: Encourager une gestion des boisements favorisant la diversité des essences
- OO6: Eviter le dérangement des espèces d'intérêt communautaire terrestres au niveau de leurs zones d'habitat fonctionnel
- OO8: Réduire les pertes physiques d'habitats et les effets de l'artificialisation
- OO9: S'adapter aux effets du changement climatique
- OO10: Limiter les risques de collision de l'avifaune et des Chiroptères avec les éoliennes
- OO11: Améliorer en continu les connaissances naturalistes, scientifiques et socio-économiques nécessaires à la bonne gestion du site Natura 2000

Mesures :

- CS1: Promotion des enjeux du site Natura 2000 et de leur gestion auprès du public
- CS 2: Sensibilisation des professionnels et des collectivités aux enjeux écologiques
- TER 0: Acquisition et actualisation des connaissances
- TER 5 : Restauration d'habitat d'intérêt communautaire
- TER 7: Maintien de l'ouverture des habitats terrestres d'intérêt communautaire
- TER 8: Maintien , restauration d'une gestion favorable aux habitats boisés et espèces associées
- TER 9: Maintien du régime hydraulique de Saint Barthélémy
- TER 14: Maitrise de la fréquentation humaine
- TER 15: Maintien d'une agriculture favorable aux habitats et espèces d'intérêt communautaire
- TM 10: Adaptation aux effets du changement climatique

Contexte et problématiques

Diverses études ont démontré la préférence des Chiroptères pour les haies et boisements structurés (feuillus ou mixtes), et les boisements à proximité de zones humides ou de cours d'eau (riches en invertébrés). Les milieux ouverts comme les pâtures peuvent également être exploités par certaines espèces.

La protection des chiroptères passe par la mise en œuvre de plusieurs mesures comme la protection des gîtes, la préservation de corridors, des territoires de chasse et des sites de Swarming.

Ces mammifères voient leur population impactée par la dégradation des conditions d'accueil dans les gîtes de d'hibernation et de reproduction, mais également par la perte de certains habitats comme les haies par exemple ou les milieux ouverts leur servant d'aire de chasse et d'alimentation (pour certaines espèces).

Pour mener à bien les mesures de protection et de préservation, il est important de bien connaître leurs besoins en matière de protection.

Description des sous-actions

➤ **TER10.1 – Protection du site de Swarming du tunnel de Cesson**

L'objectif est d'apporter tous les éléments techniques nécessaires pour limiter l'impact en cas d'ouverture du tunnel au public, les mesures et aménagements devront être en lien avec l'étude menée par le GMB en 2020 et 2021

➤ **TER10.2 – Restauration /amélioration de l'utilisation des gîtes d'hivernage /de reproduction par les chiroptères**

- Protections réglementaires ou incitatives (arrêté de protection, convention, biens vacants sans maître, ...) et physique (grille...) des gîtes d'hivernage et de reproduction contre les intrusions ;
- Gestion adéquate des boisements en lien avec fiche TER 8 et protection des gîtes arboricoles ;
- Aménagements de gîtes potentiels et création de micro-gîtes (briques alvéolées, brique plâtrière, gîte en bois ...) pour faciliter l'accroche des individus dans les gîtes ;

➤ **TER10.3 – Création, maintien et entretien des espaces favorables aux chiroptères comme les linéaires boisés (haies, talus, plantations, etc.) et des territoires de chasse**

Protection des corridors écologiques dans les documents d'urbanisme (PLU, SCoT, etc.) ou en se basant sur d'autres réglementations existantes (loi paysage, zéro artificialisation nette, loi littoral, etc.) ; entretien et plantations de haies arborées continues et diversifiées en strates et en essences, surtout autour des boisements et entre les gîtes et secteurs les plus favorables ; formation des services techniques municipaux sur la gestion des haies ; etc. Maintien en bon état des milieux ouverts (prairies de fauche) et des milieux aquatiques riches en proies.... Mise en place d'espaces de naturalité dans les friches spontanées et dans les boisements de feuillus en complément de la conservation des arbres à cavités et limitation des éclairages artificiels publics et privés.

➤ **TER10.4 – Ajustement du périmètre Natura 2000** (en lien avec la présence de chiroptères d'intérêt communautaire)

Lancement d'une étude dédiée à analyser les colonies et gîtes potentiels à proximité du périmètre Natura 2000 pour mieux définir les enjeux et adapter le périmètre

Modalités de mise en œuvre

Sous-action	Maître(s) d'ouvrage potentiel(s)	Partenaires potentiels
TER10.1	Opérateur Natura 2000, propriétaires privés, collectivités, EPCI	GMB, DDTM, SBAA, Réseau ferré de France, Collectivités
TER10.2	Opérateur Natura 2000, propriétaires privés, CD22, CDL, collectivités, EPCI	GMB, DDTM, Propriétaires, collectivités, EPCI
TER10.3	Opérateur Natura 2000, propriétaires privés, CD22, CDL, collectivités, EPCI	Breizh bocage, GMB, Chambre d'agriculture, DDTM, EPCI, collectivités
TER10.4	Opérateur Natura 2000, DREAL	GMB, DDTM

Indicateurs de réalisation

- Protection du site de Swarming
- linéaire restauré/entretenu et ou milieu ouvert conservé ou restauré
- temps affecté à la mesure
- Sensibilisation des EPCI, collectivités et des propriétaires

Références

Etudes GMB

Expertise Chiroptérologique - **Site de regroupements automnaux du tunnel de la Tour de Cesson à Saint-Brieuc (22) - 2021**

Etude de la migration des chauves-souris en Bretagne – Rapport final – Mai 2017 - LE CAMPION T & DUBOS T - Groupe Mammalogique Breton



Habitats d'intérêt communautaire concernés	
Espèces d'intérêt communautaire concernées	1355 – Loutre d'Europe
Secteur concerné	Ensemble du site

Lien avec les objectifs opérationnels et les autres mesures

Objectifs opérationnels :

- OO 1: Limiter la dégradation voire la destruction des habitats
- OO2: Maintenir ou restaurer/créer des habitats favorables aux espèces d'intérêt communautaire (corridors, territoires de chasse des espèces, ...)
- OO6: Eviter le dérangement des espèces d'intérêt communautaire terrestres au niveau de leurs zones d'habitat fonctionnel
- OO7: Réduire les atteintes directes aux espèces d'intérêt communautaire
- OO8: Réduire les pertes physiques d'habitats et les effets de l'artificialisation
- OO9: S'adapter aux effets du changement climatique
- OO11: Améliorer en continu les connaissances naturalistes, scientifiques et socio-économiques nécessaires à la bonne gestion du site Natura 2000

Mesures :

- CS1: Promotion des enjeux du site Natura 2000 et de leur gestion auprès du public
- CS 2: Sensibilisation des professionnels et des collectivités aux enjeux écologiques
- TER 0: Acquisition et actualisation des connaissances
- TER 5 : Restauration d'habitat d'intérêt communautaire
- TER 9: Maintien du régime hydraulique de Saint Barthélémy
- TER 14: Maitrise de la fréquentation humaine
- TER 15: Maintien d'une agriculture favorable aux habitats et espèces d'intérêt communautaire
- TER 18: Limitation du dérangement par les animaux domestiques
- TM 10: Adaptation aux effets du changement climatique

Contexte et problématiques

La Loutre d'Europe (*Lutra lutra*) est un mammifère semi-aquatique qui vit au bord des rivières et ruisseaux et en exploite l'ensemble des habitats associés : estuaires, lacs, étangs, bras morts, marais et autres zones humides. Elle peut, secondairement, s'installer sur le littoral (récifs et champs d'algues peu profonds). Elle affectionne particulièrement les zones humides présentant une végétation dense : roselières, forêts alluviales, ...

Quelques données attestent la présence de la Loutre sur le Gouessant et le Gouët. Il semble probable que la Loutre soit présente sur d'autres secteurs du site Natura 2000 comme sur Dahouët.

L'objectif de ces mesures est de veiller au maintien des habitats favorables à l'accueil de la Loutre d'Europe.

Description des sous-actions

➤ TER11.1 – Maintien d'habitats et îlots de tranquillité favorables à la Loutre.

L'objectif est d'assurer la conservation de la végétation aquatique, la restauration et un entretien cohérent des cours d'eau, des berges et des milieux humides associés (liste non exhaustive) :

- Eviter la destruction des zones humides ; classer les zones humides recensées en N (zones naturelles) et non en U (zones urbaines) ;
- Gestion des habitats et des connexions : maintenir des végétations denses des magnocariçaies et roselières. Conserver des arbres creux sur pied et des chablis sur les berges, des troncs creux et souches, ainsi que des zones de végétations buissonnantes (saules, roncières, épineux). Maintenir des ripisylves peu entretenues (arbustes épineux) ;
- Maîtrise de la fréquentation : concevoir les chemins de randonnées de manière à ce qu'ils évitent de longer les cours d'eau ;
- Création de havres de paix : ce label porté par le GMB est issu d'un engagement volontaire d'un propriétaire qui exprime le souhait de ne pas nuire à la population de Loutre et de préserver son habitat ;
- Sensibilisation : travailler en partenariat avec les acteurs de la chasse, les piégeurs, les associations, pour évaluer les pratiques de piégeage actuelles et informer des techniques de lutte sélective, notamment pour les piégeurs non agréés qui chassent le ragondin ; sensibiliser les pêcheurs nocturnes (bruit et pollution lumineuse)
- **prendre en compte les besoins des espèces** lors des travaux d'aménagement (ex. : intégration des passages à Loutre).

➤ **TER11.2 – Limitation des risques de collision routière avec la Loutre.**

Un diagnostic de recensement des ouvrages routiers susceptibles d'être accidentogènes pour la Loutre est réalisé en amont (cf. action AC.1) pour identifier ceux nécessitant un aménagement particulier pour limiter les collisions : passerelles bétons sous les ouvrages, passage en encorbellement, installation de buses sèches, etc. S'il y a des projets de création / modification d'ouvrages, ces mesures pourront être proposées comme mesures de réduction dans le cadre des évaluations des incidences Natura 2000. Il est important ensuite d'évaluer l'efficacité de ces aménagements, par exemple via la pose de pièges-photos, ce qui permettra également d'alimenter les suivis sur l'espèce prévus dans l'action AC1.3 (amélioration des connaissances sur les espèces animales d'intérêt communautaire).

Modalités de mise en œuvre

Sous-action	Maître(s) d'ouvrage potentiel(s)	Partenaires potentiels
TER11.1	Opérateur Natura 2000, propriétaires privés, CD22, collectivités	Collectivités, EPCI, FDC22/35, FDGDON, GMB, CBNB, Structure porteuse des actions bassin versant
TER11.2	Opérateur Natura 2000, propriétaires privés, CD22, collectivités	Service des routes, communes, EPCI

Indicateurs de réalisation

- aménagements de limitation des risques de collisions
- Etudes et suivis de présence de l'espèce
- temps affecté à la mesure



Habitats d'intérêt communautaire concernés	Tous les habitats
Espèces d'intérêt communautaire concernées	Espèces nicheuses de la DO
Secteur concerné	Ensemble du site

Lien avec les objectifs opérationnels et les autres mesures



Objectifs opérationnels :

- OO 1: Limiter la dégradation voire la destruction des habitats
- OO2: Maintenir ou restaurer/créer des habitats favorables aux espèces d'intérêt communautaire (corridors, territoires de chasse des espèces, ...)
- OO6: Eviter le dérangement des espèces d'intérêt communautaire terrestres au niveau de leurs zones d'habitat fonctionnel
- OO7: Réduire les atteintes directes aux espèces d'intérêt communautaire
- OO9: S'adapter aux effets du changement climatique
- OO11: Améliorer en continu les connaissances naturalistes, scientifiques et socio-économiques nécessaires à la bonne gestion du site Natura 2000

Mesures :

- CS1: Promotion des enjeux du site Natura 2000 et de leur gestion auprès du public
- CS 2: Sensibilisation des professionnels et des collectivités aux enjeux écologiques
- TER 0: Acquisition et actualisation des connaissances
- TER 3: Réduction et maîtrise des perturbations physiques sur habitats de falaises et landes
- TER 5 : Restauration d'habitat d'intérêt communautaire
- TER 6: Protéger certains secteurs dunaires avec la mise en place d'outils
- TER 7: Maintien de l'ouverture des habitats terrestres d'intérêt communautaire
- TER 8: Maintien , restauration d'une gestion favorable aux habitats boisés et espèces associées
- TER 14: Maîtrise de la fréquentation humaine
- TER 15: Maintien d'une agriculture favorable aux habitats et espèces d'intérêt communautaire
- TER 16: Solution contre la prédation des oiseaux et des œufs
- TER 17: Adaptation de la fréquentation sur les zones importantes pour l'avifaune
- TER 18: Limitation du dérangement par les animaux domestiques
- TM 10: Adaptation aux effets du changement climatique

Contexte et problématiques

Au total, le site Natura 2000 compte un grand nombre d'espèces nicheuses plus ou moins régulières dont dans l'annexe I de la DO

Certaines sont très localisées aux échelons régional et départemental comme le Faucon pèlerin par exemple et d'autres espèces méritent une attention particulière comme le bouvreuil pivoine.

Toutes ces espèces exploitent des milieux variés pour leur reproduction et sont soumises à des menaces spécifiques.

Afin de conserver au mieux ces espèces et les protéger en période sensible, il est important de mettre en œuvre diverses actions. Les mesures seront adaptées au milieu et aux espèces concernées.

Description des sous-actions

➤ TER12.1 – Réalisation d'une cartographie des zones à enjeux

Réalisation d'une cartographie permettant de proposer des priorités d'intervention ou de mise en défens et permettant de mieux anticiper les enjeux saisonniers

➤ TER12.2 – Délimitation des zones de quiétude

En lien avec TER12.1, et au regard des priorités, des aménagements temporaires pourront être proposés pour limiter le dérangement

➤ TER 12.3 – Mise en œuvre de mesures de gestion adaptées

Pour conforter les secteurs propices à la nidification, une réflexion pourra être menée pour maintenir des espaces arborés ou boisés, ou pour limiter la fermeture de milieu comme les landes ou les prairies

Modalités de mise en œuvre

Sous-action	Maître(s) d'ouvrage potentiel(s)	Partenaires potentiels
TER12.1	Opérateur Natura 2000, GEOCA	Collectivités, EPCI, GEOCA, Vivarmor Nature
TER12.2	Opérateur Natura 2000	GEOCA, Vivarmor Nature, CDL , propriétaires privés, CD22, collectivités, EPCI
TER12.3	Opérateur Natura 2000	GEOCA, Vivarmor Nature, CDL , propriétaires privés, CD22, collectivités, EPCI

Indicateurs de réalisation

- Réalisation de la cartographie
- Réalisation de zones de quiétude et d'aménagements
- Nombre de réunions
- Temps affecté à la mesure



Habitats d'intérêt communautaire concernés	Tous les habitats
Espèces d'intérêt communautaire concernées	Toutes les espèces
Secteur concerné	Ensemble du site et périphérie

Lien avec les objectifs opérationnels et les autres mesures

Objectifs opérationnels :

- OO 1: Limiter la dégradation voire la destruction des habitats
- OO5: Supprimer ou limiter le développement des espèces invasives et/ou non indigènes
- OO7: Réduire les atteintes directes aux espèces d'intérêt communautaire
- OO8: Réduire les pertes physiques d'habitats et les effets de l'artificialisation
- OO9: S'adapter aux effets du changement climatique
- OO11: Améliorer en continu les connaissances naturalistes, scientifiques et socio-économiques nécessaires à la bonne gestion du site Natura 2000

Mesures :

- CS 1: Promotion des enjeux du site Natura 2000 et de leur gestion auprès du public
- CS 2: Sensibilisation des professionnels et des collectivités aux enjeux écologiques
- TER 0: Acquisition et actualisation des connaissances
- TER 3: Réduction et maîtrise des perturbations physiques sur les habitats de falaise et de landes
- TER 4: Adoption du principe de non intervention des prés salés
- TER 5 : Restauration d'habitat d'intérêt communautaire
- TER 6: Protéger certains secteurs dunaires avec la mise en place d'outils
- TER 7: Maintien de l'ouverture des habitats terrestres d'intérêt communautaire
- TER 8: Maintien , restauration d'une gestion favorable aux habitats boisés et espèces associées
- TM 10: Adaptation aux effets du changement climatique

Contexte et problématiques

Deuxième cause d'érosion de la biodiversité au niveau mondial et de dégradation des paysages, la prolifération d'espèces végétales exotiques envahissantes constitue un enjeu sur le site Natura 2000 de la Baie de Saint Briec Est au même titre que certaines espèces animales.

Différentes espèces invasives ont été identifiées dans et à proximité du site Natura 2000 de la Baie de Saint Briec Est. Leur développement et leur prolifération constituent une menace importante pour les habitats et les espèces d'intérêt communautaire qu'elles peuvent coloniser ou concurrencer. Les actions doivent permettre de lutter pour limiter leur développement actuel, mais aussi de prévenir l'installation de nouvelles espèces.

Cette action a pour objectif de définir un cadre afin de veiller à la nécessité d'intervention et ce au regard d'un diagnostic exhaustif montrant les impacts avérés ou potentiels des espèces sur les habitats ou espèces d'intérêt communautaire.

Attention : La présence du Campagnol amphibie et de la Loutre d'Europe, mammifères semi-aquatiques protégés, est à prendre en compte dans l'organisation et la surveillance (si des actions de piégeage sont menées) avec une bonne connaissance de la faune par le piégeur agréé et une relève fréquente des pièges. Le piégeage ne devra également pas porter préjudice à la quiétude du site, en particulier en période de nidification et d'hivernage.

Par ailleurs, il est précisé dans le « guide relatif à la gestion des sites Natura 2000 majoritairement terrestres », que pour les chantiers d'élimination ou de limitation d'une espèce animale indésirable, la lutte chimique est interdite.

Description des sous-actions

➤ TER13.1 – Réalisation d'une cartographie de la présence d'espèces exotiques envahissantes.

Assurer une veille des EEE émergentes sur le territoire ou des foyers de population afin d'être le plus réactif possible (car ces espèces sont dynamiques et un état des lieux à un instant t ne suffit pas). Réaliser des relevés de terrain et estimer les populations pour les ragondins par exemple ou de foyers d'espèces invasives pour suivre la dynamique des populations

➤ TER13.2 – Définition d'une stratégie d'intervention pour lutter contre le développement des espèces exotiques envahissantes avec propositions de méthodes de lutte.

Prioriser les secteurs d'intervention (zones sensibles, zones très envahies....) et intervention adaptée selon chaque espèce

➤ TER13.3 – Contenir ou éradiquer la prolifération des EEE, mise en place de l'évaluation de l'efficacité des actions menées sur le terrain avec un suivi spécifique.

Supprimer les plantations qui empiètent sur les habitats afin de reconquérir d'anciennes surfaces d'habitats d'intérêt communautaire. Poursuivre les chantiers de lutte contre les EEE, et évaluer l'efficacité des interventions pour adapter au mieux les futurs chantiers.

➤ TER13.4 – Information, sensibilisation et éducation des collectivités, particuliers, professionnels et toute autre structure concernée par l'impact de ces espèces et sur les campagnes d'éradication

Promouvoir des outils de sensibilisation existants ou développer de nouveaux outils afin de transmettre des messages de sensibilisation auprès des propriétaires sur les enjeux du site et leurs obligations

Partager les informations pour le grand public grâce à une communication dans les bulletins communaux, journaux locaux, panneaux sur les sites, animation nature

Modalités de mise en œuvre

Sous-action	Maître(s) d'ouvrage potentiel(s)	Partenaires potentiels
TER13.1	Opérateur Natura 2000, CBNB	CD22, CDL, associations naturalistes, DDTM, collectivités, EPCI, propriétaires, CBNB, FDC 22
TER13.2	Opérateur Natura 2000, CBNB, FGDON	CD22, CDL, CBNB, associations naturalistes, DDTM, collectivités, FGDON, EPCI, entreprises, FDC 22
TER13.3	Opérateur Natura 2000, CBNB, FGDON	Entreprises, propriétaires, Collectivités, EPCI, associations naturalistes, services de l'état, FGDON, FDC 22
TER13.4	Opérateur Natura 2000, FGDON	Collectivités, EPCI, associations naturalistes, services de l'état, CBNB, FGDON, FDC 22

Indicateurs de réalisation

- Réalisation d'un plan de lutte
- Surfaces colonisées d'espèces invasives restaurées
- nombre de journées d'information à destination du grand public
- nombre de captures ou arrachages
- temps affecté à la mesure
- taux de réalisation

Liste des EEE

Nom taxonomique	Code	Nom vernaculaire	Famille	Statut	Commentaire
<i>Acer pseudoplatanus</i> L.	<i>Acer pseudoplatanus</i> L., 1755	Orable sycomore / Orable faux-platan	Sapotaceae	SP5	Invasive potentielle
<i>Allium triquetrum</i> L.	<i>Allium triquetrum</i> L., 1755	Ail à trois angles / Ail triquètre	Amaryllidaceae	SA1a	Invasive avérée
<i>Baccharis halimifolia</i> L.	<i>Baccharis halimifolia</i> L., 1758	Baccharis à feuilles d'arroche / Sénéçon en arbre	Asteraceae	SA1	Invasive avérée
<i>Bidens frondosa</i> L.	<i>Bidens frondosa</i> L., 1758	Bidens feuille / Bidens à fruits noirs	Asteraceae	SA1	Invasive avérée
<i>Buddleja davidii</i> Franch.	<i>Buddleja davidii</i> Franch., 1867	Lilas de Chine / Buddleia de David / Arbre aux papillons	Scrophulariaceae	SP2	Invasive potentielle
<i>Carpobrotus acinaciformis</i> / <i>edulis</i>		Griffe de sorcière	Aizoaceae	SA1	Invasive avérée
<i>Carpobrotus edulis</i> (L.) N.E.Br.	<i>Carpobrotus edulis</i> (L.) N.E.Br., 1925	Figue des hottentots / Griffe de sorcière	Aizoaceae	SA1	Invasive avérée
<i>Claytonia perfoliata</i> Donn ex Willd.	<i>Claytonia perfoliata</i> Donn ex Willd., 1798	Monde perfoliée / Claytonia perfoliée	Mentaceae	SP5	Invasive potentielle
<i>Cortaderia selkiana</i> (Schult. & Schult.f.) Asch. & Graebn.	<i>Cortaderia selkiana</i> (Schult. & Schult.f.) Asch. & Graebn., 1900	Génévrier / Herbe de la tempête	Poaceae	SA1	Invasive avérée
<i>Delonix stemonium</i> L. subsp. <i>stemonium</i>	<i>Delonix stemonium</i> L., 1753	Herbe du stable / Pommier épineux / Stemonium	Seleniaceae	SP5	Invasive potentielle
<i>Epilobium adenocaulon</i> Heuzok.	<i>Epilobium cilicium</i> Raf., 1808	Epilobe cilié / Epilobe glanduleux	Onagraceae	SP5	Invasive potentielle
<i>Lathyrus latifolius</i> L.	<i>Lathyrus latifolius</i> L., 1753	Grève à larges feuilles / Pot de semeur / Pot de semeur vivace	Fabaceae	SA1a	Invasive avérée
<i>Laurus nobilis</i> L.	<i>Laurus nobilis</i> L., 1758	Laurier seiche / Laurier d'apollon	Lauraceae	SA1a	Invasive avérée
<i>Lernaea minuta</i> Kunth	<i>Lernaea minuta</i> Kunth, 1816	Lentille d'eau minuscule	Araceae	SA1	Invasive avérée
<i>Lebularia maritima</i> (L.) Desv.	<i>Lebularia maritima</i> (L.) Desv., 1815	Alysson maritime / Corbeille d'argent	Braucaceae	SP5	Invasive potentielle
<i>Polygonum polystachyum</i> C.F.W.Meisn.	<i>Polygonum polystachyum</i> (Wall. ex Meisn.) T.M.Schust. & Reveal, 2015	Renoale à nombreux épis / Renoale de l'Himalaya / Renoale à épis nombreux	Polygonaceae	SA1	Invasive avérée
<i>Prunus laurocerasus</i> L.	<i>Prunus laurocerasus</i> L., 1758	Laurier palme / Laurier carlin	Rosaceae	SA1	Invasive avérée
<i>Reynoutria japonica</i> Houtt.		Renoale du Japon	Polygonaceae	SA1	Invasive avérée
<i>Robinia pseudoacacia</i> L.	<i>Robinia pseudoacacia</i> L., 1752	Acacia / Robinier faux-acacia	Fabaceae	SP5	Invasive potentielle
<i>Seneo cineraria</i> DC.	<i>Jacobaea maritima</i> (L.) Poir. & Meisn., 1805	Sénéçon cinéraire / Cini rate maritime	Asteraceae	SA1	Invasive avérée
<i>Seneo inaequalis</i> DC.	<i>Seneo inaequalis</i> DC., 1848	Sénéçon du cap / Sénéçon sud-africain	Asteraceae	SP2	Invasive potentielle
<i>Spartina anglica</i> (C.E.Hubb.) Lambdon & Maguire	<i>Spartina anglica</i> C.E.Hubb., 1978	Spartine d'Angleterre	Poaceae	SA1 *	Invasive avérée
<i>Fucca gloriosa</i> L.	<i>Fucca gloriosa</i> L., 1752	Fuoco	Ascomycetes	SP5	Invasive potentielle

Données opportunistes du CBNB pour ce site, cette liste n'est pas exhaustive et ne proviennent pas d'un inventaire complet



Habitats d'intérêt communautaire concernés	Tous les habitats
Espèces d'intérêt communautaire concernées	Toutes les espèces
Secteur concerné	Ensemble du site

Lien avec les objectifs opérationnels et les autres mesures



Crédits Alain Ponsoero – conservateur RNN

Objectifs opérationnels :

- OO 1: Limiter la dégradation voire la destruction des habitats
- OO6: Eviter le dérangement des espèces d'intérêt communautaire terrestres au niveau de leurs zones d'habitat fonctionnel
- OO7: Réduire les atteintes directes aux espèces d'intérêt communautaire
- OO8: Réduire les pertes physiques d'habitats et les effets de l'artificialisation
- OO9: S'adapter aux effets du changement climatique
- OO11: Améliorer en continu les connaissances naturalistes, scientifiques et socio-économiques nécessaires à la bonne gestion du site Natura 2000

Mesures :

- CS1: Promotion des enjeux du site Natura 2000 et de leur gestion auprès du public
- Toutes les fiches TER sauf la TER 7/ 13 /
- TM 10: Adaptation aux effets du changement climatique

Contexte et problématiques

La qualité des sites naturels, des paysages, et la présence de la Réserve naturelle de la baie de Saint Briec constituent un atout majeur et attirent toujours plus de monde. La fréquentation touristique, de loisirs, locale est grandissante d'année en année. La réputation du GR34 attire également beaucoup de pratiquants de sports de nature et certains secteurs sont soumis à une très forte fréquentation.

A cela s'ajoutent de nombreuses courses, trails et manifestations sportives qui chaque année ouvrent les inscriptions à de plus en plus de sportifs. Toutes ces activités augmentent les pressions sur les milieux et les espèces et induisent des dérangements.

Certains secteurs littoraux du site Natura 2000 Baie de Saint Briec Est subissent une forte pression anthropique, notamment due au piétinement. Plusieurs habitats sont sensibles à ces pressions comme les végétations de pelouses aérohalines et des milieux dunaires par exemple.

L'objectif n'est pas d'interdire l'accès mais de canaliser et sensibiliser le public.

La mesure consiste à limiter le nombre de sentiers et à canaliser préférentiellement le public sur certains accès, à l'aide d'aménagements et d'une signalétique adaptée, afin de préserver les habitats d'intérêt communautaire. Par ailleurs, cette mesure peut également permettre de limiter le dérangement de certaines espèces. Les habitats ainsi préservés du piétinement voient leur végétation naturelle spontanément se réinstaller à court ou moyen terme (5 à 10 ans).

Description des sous-actions

➤ TER14.1 – Recensement des lieux les plus sensibles et réalisation d'une cartographie

Réalisation d'une carte des sites sensibles et des activités pratiquées (toutes pratiques confondues)

➤ TER14.2 – Amélioration des connaissances sur les pratiques sportives, de loisir et touristiques.

Travail avec les fédérations afin d'améliorer la prise en compte des enjeux Natura 2000 lors des manifestations sportives

➤ TER14.3 – Mise en place d'aménagements pour canaliser la fréquentation

Ces aménagements peuvent être légers ou plus durables notamment pour décaler certaines aires de stationnement en rétro littoral. Il sera nécessaire d'anticiper les nouveaux projets afin d'assurer une cohérence et une prise en compte des enjeux du site et également d'adapter les aménagements aux évolutions des milieux et des fréquentations

➤ **TER14.4 – Sensibilisation du grand public et des organisateurs de manifestation et des professionnels du tourisme au respect du milieu et de la préservation des habitats et des espèces.**

Co construire les démarches de sensibilisation avec les différents acteurs en s'appuyant sur des outils comme la Charte Natura 2000

➤ **TER14.5 - Conception et mise en place d'une signalétique d'information**

Pour les usagers du site afin de limiter les impacts en identifiant au préalable les secteurs stratégiques (croisement entre les enjeux et le niveau de fréquentation) (TER14.1). Des panneaux présentant l'« avant/après » d'un site, en termes de conséquences de la fréquentation et/ou de bénéfices de travaux de canalisation/restauration, pourraient également être installés sur les sites concernés.

Lors d'opérations conséquentes d'installation de mobilier ou de mises en défens, il sera nécessaire d'étudier préalablement avec des experts, les impacts potentiels des aménagements prévus sur les habitats d'intérêt communautaire. En effet, les aménagements, aussi légers qu'ils soient, peuvent avoir des impacts sur les habitats naturels sensibles en modifiant les conditions locales (vent / lumière / hygrométrie / sédimentation / ...).

Modalités de mise en œuvre

Sous-action	Maître(s) d'ouvrage potentiel(s)	Partenaires potentiels
TER14.1	Opérateur Natura 2000	Associations (naturalistes , loisirs, touristiques, sportives...), FFRP 22
TER14.2	Opérateur Natura 2000	DDTM, Offices de tourisme, Collectivités, EPCI, associations, CD22, CDL, FDC 22
TER14.3	Opérateur Natura 2000, EPCI, communes, gestionnaires	Collectivités, EPCI, Gestionnaires, CDL, CD 22, FFRP 22
TER14.4	Opérateur Natura 2000	Collectivités, Associations
TER14.5	Opérateur Natura 2000, CD22, CDL, EPCI, collectivités	Collectivités, EPCI, entreprises

Indicateurs de réalisation

- linéaire ou surfaces mises en défens
- pose de signalétique
- études / expertises réalisées en amont
- Réalisation d'aménagements
- temps affecté à la mesure
- taux de réalisation



Habitats d'intérêt communautaire concernés	Milieux concernés par une activité agricole en incluant les habitats d'espèces d'intérêt communautaire.	
Espèces d'intérêt communautaire concernées	1083 – Lucane cerf-volant 1303 – Petit rhinolophe 1304 – Grand rhinolophe 1308 – Barbastelle d'Europe	1321 – Murin à oreilles échancrées 1323 – Murin de Bechstein 1324 – Grand murin 1355 – Loutre d'Europe
Secteur concerné	Ensemble du site	

Lien avec les objectifs opérationnels et les autres mesures

Objectifs opérationnels :

- OO 1: Limiter la dégradation voire la destruction des habitats
- OO2: Maintenir ou restaurer/créer des habitats favorables aux espèces d'intérêt communautaire (corridors, territoires de chasse des espèces, ...)
- OO3: Eviter la fermeture des milieux d'intérêt communautaire
- OO9: S'adapter aux effets du changement climatique
- OO11: Améliorer en continu les connaissances naturalistes, scientifiques et socio-économiques nécessaires à la bonne gestion du site Natura 2000

Mesures :

- CS 1: Promotion des enjeux du site Natura 2000 et de leur gestion auprès du public
- CS 2: Sensibilisation des professionnels et des collectivités aux enjeux écologiques
- TER 0: Acquisition et actualisation des connaissances
- TER 5 : Restauration d'habitat d'intérêt communautaire
- TER 7: Maintien de l'ouverture des habitats terrestres d'intérêt communautaire
- TER 9: Maintien du régime hydraulique de Saint Barthélémy
- TER 10: Préservation des populations de Chiroptères
- TER 11: Mise en place de mesures favorables à la Loutre d'Europe
- TER 12: Favoriser la nidification des espèces d'intérêt communautaire et patrimoniales
- TM 10: Adaptation aux effets du changement climatique



Contexte et problématiques

La protection et la restauration des infrastructures agro-écologiques (haies, talus, boisements, bandes enherbées, ...) jouent un rôle dans le confortement de la biodiversité et des continuités écologiques.

L'activité agricole est en interaction très forte avec les milieux naturels et surtout en bordure du littoral. Plusieurs Projets Agro-Environnementaux et Climatiques (PAEC) sont en cours sur le territoire, intégrant des enjeux « eau » et « biodiversité ». Des MAEC sont ainsi proposées pour accompagner les exploitations agricoles dans l'objectif d'une agriculture plus respectueuse de l'environnement (mise en herbe, absence de fertilisation, etc.). Par ailleurs, des PSE peuvent également être proposés. Ils rémunèrent les agriculteurs pour des actions qui contribuent à restaurer/maintenir des écosystèmes, dont la société tire des bénéfices (préservation de la qualité de l'eau, protection du paysage et de la biodiversité, etc.).

Enfin, sur les secteurs non intégrés à la PAC, des contrats Natura 2000 (hors MAEC biodiversité) peuvent financer des actions de restauration et/ou d'entretien des milieux.

L'objectif de cette action est de travailler en commun avec les exploitants agricoles pour veiller au maintien de pratiques agricoles respectueuses des habitats et des espèces d'intérêt communautaire

Description des sous-actions

➤ **TER15.1 – Faire un bilan puis contribuer à l'élaboration de chaque PAEC et de chaque PSE sur le territoire, et enfin suivre leur mise en œuvre**

➤ **TER15.2 – Encourager des pratiques favorables à la biodiversité et à la qualité de l'eau**

Mobiliser les contrats Natura 2000, les MAEC, les PSE, ou tout type de dispositif qui vise à soutenir les investissements (ex : Breizh Bocage) contribuant à la restauration et l'entretien des éléments du maillage écologique (haie, talus, mares), aux conversions de cultures en prairies, au pâturage extensif sur les prairies, à la réduction de l'utilisation des produits phytopharmaceutiques (PPP), etc. Pour ce dernier point, un bilan de l'utilisation de ces produits pourrait être réalisé en amont. Cette mesure a pour objectif de s'articuler avec les dispositifs déjà existants (Conseil stratégique phytosanitaire, Certiphyto, etc.) et de s'appuyer sur eux afin de diminuer l'utilisation des PPP.

Un lien devra être fait avec les SAGE concernés sur le site (SAGE Syndicat Mixte de la Baie de Saint Briec). Un lien pourra également être fait avec la FDC 22 dans le cadre du plan de gestion des haies.

Description des sous-actions

➤ **TER15.3 – Raisonner les traitements antiparasitaires du bétail**

Un travail en partenariat avec les agriculteurs pourra être mené pour proposer une gamme de produits ou de techniques alternatives à l'Ivermectine, un antiparasitaire impactant certaines proies des chauves-souris.

➤ **TER15.4 – Réalisation d'une étude de stratégie agropastorale**

- sélection des parcelles concernées ;
- définition des enjeux écologiques et des résultats attendus en termes d'état de végétation ou de conservation d'espèces ;
- croisement des parcelles identifiées avec les enjeux écologiques avérés ou potentiels ;
- définition des modalités de gestion, avec prise en compte des besoins et contraintes des éleveurs.

Restitution sous forme d'un rapport contenant les objectifs de végétation saisonnalisés (période optimale de mise en place de la gestion selon les types de milieux, etc.) et spatialisés (cartographies), qui pourront être intégrés au fur et à mesure dans les conventions du CDL et du CD 22.

Modalités de mise en œuvre

Sous-action	Maître(s) d'ouvrage potentiel(s)	Partenaires potentiels
TER15.1	Opérateur Natura 2000	Région, Chambres d'agriculture, SAGE Baie de Saint Brieuc (opérateurs PAEC et PSE), EPCI (LTM, SBAA)
TER15.2	Propriétaires privés, exploitants, CD22, CDL	Région, DDTM, Chambre d'agriculture, collectivités, EPCI, FDC 22
TER15.3	Opérateur Natura 2000, CD22, CDL	Agriculteurs, Chambres d'agriculture, GMB
TER 15.4	Opérateur Natura 2000, CD22, CDL	Organismes professionnels agricoles locaux (CUMA, GAB22, CEDAPA, etc.), chargé d'études/stagiaire, agriculteurs, CBNB, associations naturalistes, Chambre d'agriculture, CD22, CDL

Indicateurs de réalisation

- nombre de MAEC, PSE, contrats Natura 2000 ou autres
- Rapport d'étude de stratégie agropastorale
- temps affecté à la mesure et taux de réalisation



Habitats d'intérêt communautaire concernés	
Espèces d'intérêt communautaire concernées	Oiseaux marins
Secteur concerné	Ilot du Verdelet (Pléneuf Val André), Bon Abri (Hillion), Falaises littorales

Lien avec les objectifs opérationnels et les autres mesures

Objectifs opérationnels :

O23 : Limiter la pression de prédation sur les œufs, les juvéniles et les adultes

Mesures :

TER 17 : Adaptation de la fréquentation sur les zones importantes pour l'avifaune

GOUV 2 : Articulation de Natura 2000 avec les autres politiques publiques et contribution aux réseaux de gestionnaires.pptx



Oeuf prédaté ©L. Schewyer, OFB

Contexte et problématiques

Les oiseaux marins sont particulièrement sensibles à la prédation lors de la période de nidification : les adultes sont alors dépendants du milieu terrestre, les œufs et les poussins sont très vulnérables aux attaques de prédateurs.

La prédation peut s'exercer par les mammifères terrestres (renard, rat, chat, vison) ou par d'autres oiseaux (faucons, corneilles et corbeaux).

Le site Natura 2000 Baie de Saint-Brieuc Est ne fait pas l'objet d'une pression importante de prédation. Cependant la veille est de mise pour la protection des espèces dont l'état de conservation est déjà fragile.

Dans cette optique, la mesure vise à suivre la prédation et prévoir les réactions appropriées en cas de prédation observée sur les oiseaux marins.

Description des sous-actions

➤ TER16.1 – Suivre les données de nidification

L'îlot du Verdelet est le principal site de nidification de l'avifaune marine sur le site. Il fait l'objet de suivis réguliers par l'association VivArmor Nature.

Par ailleurs, le site de Bon Abri, situé dans la réserve naturelle de la baie de Saint-Brieuc est aussi un site de nidification. Les suivis y sont réalisés par le personnel de la réserve. D'autres falaises littorales accueillent la nidification d'espèces protégées. Le GEOCA recueille régulièrement des données sur les saisons de reproduction.

L'animateur Natura 2000 regroupe et synthétise ces informations. Elles permettent d'évaluer la pression de prédation et son évolution sur le site.

➤ TER16.2 – Définir un mode opératoire en cas de prédation

Des discussions sont engagées avec les associations environnementales et la réserve naturelle de la baie de Saint-Brieuc pour s'accorder sur la réaction adéquate en cas de prédation. Selon les sites, les périodes et les espèces responsables de la prédation, un protocole est établi pour être en capacité d'agir rapidement si la prédation devient prégnante sur un secteur.

Une veille des techniques utilisées sur d'autres sites est faite pour orienter au mieux les réflexions.

Modalités de mise en œuvre

Action	Maître(s) d'ouvrage potentiel(s)	Partenaires potentiels
TER 16.1	Animateur Natura 2000	RNN, Associations environnementales Collectivités, EPCI
TER 16.2	Animateur Natura 2000	RNN, Associations environnementales Collectivités, EPCI

Indicateurs de réalisation

- Constitution du groupe de travail « prédation » avec les experts
- Définition du mode opératoire en cas de prédation

- Évaluation de la prédation observée
- Nombre de jeunes à l'envol



Habitats d'intérêt communautaire concernés	
Espèces d'intérêt communautaire concernées	Oiseaux nicheurs Oiseaux en repos migratoire
Secteur concerné	Ilot du Verdelet, Plage de la Cotentin à plage de Port Morvan, Estrans

Lien avec les objectifs opérationnels et les autres mesures



© Mickael Buanic, OFB

Objectifs opérationnels :

- OO6 : Eviter le dérangement des espèces d'intérêt communautaire terrestres et marines au niveau de leurs zones d'habitats fonctionnels

Mesures :

- TER 18 - Limitation dérangement par animaux domestiques
- CS1 - Promotion des enjeux du site Natura 2000 et leur gestion auprès du Grand Public
- CS3 - Mise en place d'une sensibilisation engageante et de campagnes en maraude

Contexte et problématiques

Le dérangement peut être défini comme tout évènement généré par l'activité humaine qui incite l'animal à changer son comportement. Le dérangement peut entraîner de multiples réactions sur la faune occasionnant ainsi l'augmentation du stress, une diminution des ressources énergétiques (par des fuites/envols répétés des individus), une limitation de l'accès aux ressources ou encore un déplacement vers des zones refuges.

Plusieurs activités peuvent générer un dérangement des oiseaux si elles sont pratiquées à proximité des zones fonctionnelles pour l'avifaune en période d'hivernage, de repos migratoire ou de nidification (navigation, fréquentation piétonne, cycliste, motorisée, animaux domestiques, survol, etc...).

La réduction du dérangement est rendue possible par la gestion de la fréquentation. L'objectif de cette mesure est d'adapter la fréquentation pour réduire le dérangement sur les zones de fortes sensibilité avifaunistiques.

Zones où la protection renforcée est recommandée du 1er septembre au 31 mars (GEOCA, 2015)



Description des sous-actions

➤ TER 17.1 – Mettre en place des moyens de canalisation du public à proximité des secteurs fonctionnels

La fréquentation piétonne, motorisée et sportive induit un dérangement de l'avifaune si elle se situe trop près des sites fonctionnels.

La fréquentation est réorientée hors des zones à fort enjeu:

- Par la pose et l'entretien de ganivelles ou de monofils sur les sentiers piétons,
- Par l'installation d'observatoire de l'avifaune (si pertinent),
- Par la pose de bouées en mer autour du Verdelet,
- Par la mise en place d'une signalétique expliquant la préservation des espèces.

➤ TER 17.2 – Adapter la réglementation de l'îlot du Verdelet

L'escalade de l'îlot du Verdelet est interdite par arrêté préfectoral du 1^{er} avril au 31 août. Un rapport de Vivarmor Nature, association réalisant les suivis de la nidification sur l'îlot, indique que la nidification débute sur le site plus tôt dans la saison. Une adaptation temporelle de l'arrêté pourrait renforcer la protection des espèces nicheuses en intégrant un début de l'interdiction au 1^{er} mars. De même, la spatialisation de l'arrêté de protection de biotope pourrait inclure une zone tampon autour de l'îlot pour le préserver des dérangements d'origine terrestre et marine. La réglementation pourrait aussi cibler d'autres activités que la fréquentation piétonne (survol, nautisme).

➤ TER 17.3 – Mettre en défens les sites de nidification de l'avifaune

Certains secteurs, comme les falaises littorales ou roselières, accueillent la nidification d'espèces protégées (Tardon de Belon, Hirondelle de rivage, Petit gravelot, Gorgebleue à miroir, autre ...) et sont particulièrement sensibles au dérangement. Une mise en défens de ces secteurs en période de reproduction permettrait d'améliorer la quiétude des oiseaux.

Les zones ciblées, les moyens de mise en défens et les périodes feront l'objet de discussion avec les experts et les responsables des zones littorales.

➤ TER 17.4 – Mettre en défens les sites d'hivernage de l'avifaune

Les zones d'hivernage et de repos migratoire de l'avifaune accueillent des groupes d'oiseaux importants (parfois plusieurs milliers) dont des espèces très sensibles aux perturbations anthropiques. La mise en défens permet de renforcer la protection de ces espèces en limitant la fréquentation et la pratique d'activité dans et à proximité directe de ces zones.

Les zones ciblées, les moyens de mise en défens et les périodes feront l'objet de discussion avec les experts et les responsables des zones littorales.

➤ TER 17.5 – Partager une charte d'engagements des sports de nature

En s'engageant au travers d'une charte, les pratiquants de sports de nature sont sensibilisés à leurs impacts sur l'avifaune et sont incités à adopter les bonnes pratiques.

Signalétique :

Les supports se présentent sous forme de panneau, dont l'intégration paysagère n'impacte pas le milieu. Ils explicitent la réglementation et les recommandations d'usage et de fréquentation des sites.

Leur emplacement est réfléchi pour ne pas inciter les personnes à s'approcher des sites sensibles.

Ils représentent sommairement les espèces présentes et les fonctionnalités du site justifiant les aménagements.

Balisage :

Le travail est mené en partenariat avec les collectivités gestionnaires des sites.

La définition du tracé et du type d'aménagement installé sur site sont la première étape de mise en œuvre de cette mesure. Ils prévoient les chemins dérivatifs où le public est réorienté de manière à minimiser ses impacts.

Les balises déjà en place sont surveillées pour prévoir les entretiens et réparations nécessaires.

Mise en défens :

Les échanges avec les collectivités et les services de l'Etat déterminent le zonage et le statut de protection les plus appropriés aux enjeux.

La mise en défens est temporaire et cible les périodes de fortes sensibilités avifaunistiques. Elle est signalée sur site par un balisage et un panneau adapté.

Charte :

Les potentiels signataires de la charte sont identifiés et rencontrés. Le travail de conception de la charte se fait en concertation avec toutes les parties susceptibles de s'y engager.

Un travail de veille est mené pour proposer la charte à la signature des nouvelles activités locales et une communication sera réalisée auprès des différents supports de médias, et réseaux (élus, ..)

Modalités de mise en œuvre

Action	Maître(s) d'ouvrage potentiel(s)	Partenaires potentiels
TER 17.1	opérateur N2000	OFB (SD22), Collectivités, RNN Saint Brieuc
TER 17.2	opérateur N2000	Collectivités, Associations naturalistes
TER 17.3	opérateur N2000	Collectivités, Associations naturalistes, RNN Saint Brieuc, Conservatoire du littoral
TER 17.4	opérateur N2000	Collectivités, Vivarmor, RNN Saint Brieuc, FDC 22
TER 17.5	opérateur N2000	CRER, DDTM22

Indicateurs de réalisation

Canalisation du public par la mise en place de balisage

Evolution de la fréquentation (espèces et effectifs)

Prise d'arrêtés pour assurer la protection des sites fonctionnels sensibles

Pose d'une signalétique

Rédaction et signature de la charte d'engagement des sports de nature

Références

Cartographie des sensibilités avifaunistiques et préconisation concernant la pratique des sports de nature ZPS Baie de Saint-Brieuc Est, GEOCA, 2015

Retour d'expériences : Protection de l'avifaune nicheuse par limitation de la fréquentation – Baie de Morlaix, 2017

Retour d'expériences : Mise en place d'une charte des activités nautiques dans les Traicts du Croisic en concertation avec les acteurs locaux – Marais salants de Guérande, 2017

Retour d'expériences : Mise en place de bouées de signalétique pour informer et sensibiliser les plaisanciers aux enjeux écologiques, Réserve des Sept Iles, 2017



Habitats d'intérêt communautaire concernés	
Espèces d'intérêt communautaire concernées	Oiseaux marins
Secteur concerné	Tout le haut d'estran du site de Baie de Saint Brieuc Est et les plages Associées

Lien avec les objectifs opérationnels et les autres mesures



dérangement © internet

Objectifs opérationnels :

- OO6 : Eviter le dérangement des espèces d'intérêt communautaire terrestres et marines au niveau de leurs zones d'habitats fonctionnels

Mesures :

- TER 17 - Adaptation de la fréquentation sur zones importantes pour avifaune
- CS1 - Promotion des enjeux du site Natura 2000 et leur gestion auprès du Grand Public
- CS3 - Mise en place d'une sensibilisation engageante et de campagnes en maraude

Contexte et problématiques

Le dérangement peut entraîner de multiples réactions sur l'avifaune occasionnant ainsi l'augmentation du stress, une diminution des ressources énergétiques (par des fuites/envols répétés des individus), une limitation de l'accès aux ressources ou encore un déplacement vers des zones refuges.

La présence des chiens non tenus en laisse génère un dérangement important. En s'approchant à grande vitesse et/ou avec répétition des individus ou des groupes d'oiseaux, les chiens génèrent des envols répétés. L'hivernage et le repos migratoire sont des périodes sensibles de reconstitution des réserves énergétiques pour l'avifaune migratrice. Le dérangement épuise les animaux et contribue à la réduction des surfaces de zones fonctionnelles de quiétude pour l'avifaune.

Les chevaux durant les randonnées équestres, lorsqu'ils circulent dans la zone de reflux des vagues peuvent aussi impacter les groupes d'oiseaux qui s'y alimentent ou s'y reposent.

L'objectif de cette mesure est de limiter le dérangement de l'avifaune par les *animaux domestiques et les chevaux* sur les zones fonctionnelles pour l'avifaune.

Description des sous-actions

➤ TER 18.1 – Limiter la fréquentation par les chiens sur les zones fonctionnelles pour l'avifaune.

Les périodes d'hivernage, de repos migratoire et de nidification sont particulièrement sensibles au dérangement. Cependant, les arrêtés interdisant la fréquentation des animaux domestiques sur les plages ciblent généralement la période estivale, pour des raisons sanitaires.

Cette première sous-action vise donc à :

- Encourager la prise d'arrêtés municipaux ou l'utilisation d'autres outils pertinents interdisant ou conditionnant la fréquentation par les animaux domestiques adaptés aux enjeux écologiques
- Signaler les zones et les périodes d'interdiction sur site,
- Réactualiser la réglementation selon les enjeux écologiques si nécessaire.
- Pratiquement, l'animateur Natura 2000 rencontre les collectivités littorales pour échanger sur leurs dispositions réglementaires vis-à-vis de la fréquentation du domaine public maritime par les animaux domestiques. Les agents et élus sont sensibilisés aux enjeux écologiques sur leur territoire.
- Les plages et les périodes les plus sensibles sont identifiées. Les niveaux de protection nécessaires sont explicités et proposés selon les zones :
- Aucune présence d'animaux domestiques,
- Présence possible de chiens tenus en laisse.

Le cas échéant et en fonction des décisions prises localement par les élus, la réglementation est affichée aux entrées de plage.

Un bilan est fait annuellement entre le gestionnaire et la collectivité pour identifier les besoins d'ajustement de la réglementation et avoir un retour sur les actions de police et les infractions constatées

➤ **TER 18.2 – Sensibiliser les propriétaires de chiens et les cavaliers à leurs impacts.**

Les moyens de sensibilisation utilisés sont divers :

- La signalétique explicitant les périodes et les zones d'interdiction et leur justification,
- La présence de médiateurs sur l'estran,
- Les outils et les éléments de discours transmis par les structures relais
- Une campagne de communication dans les médias locaux, bulletins municipaux et autres....

Les actions déployées pour la sensibilisation du grand public sur le site incluent la sensibilisation des propriétaires de chiens et des cavaliers sur les secteurs sensibles. Les professionnels et adhérents des centres équestres sont rencontrés pour aborder les impacts potentiels de l'activité sur l'estran. Les éducateurs canins sont également rencontrés pour transmettre un message de bonnes pratiques de promenades sur les plages.

➤ **TER 18.3 – Identifier des zones de report de la fréquentation des animaux domestiques**

Pour canaliser la fréquentation des personnes avec leurs animaux, des zones sont identifiées et privilégiées pour la divagation des chiens et des chevaux.

Ces zones concernent :

- d'une part les secteurs de libre accès des chiens non tenus en laisse,
- d'autre part, les secteurs de randonnée équestre.

Elles sont signalées pour encourager les promeneurs à s'y rendre. Une signalétique explique en quoi le respect de ce zonage est bénéfique à la préservation de la biodiversité

Les circuits de randonnées équestres de moindre impact sont identifiés et tracés. Ils font l'objet d'échanges entre le gestionnaire du site, les collectivités et les centres équestres.

Les zones dans lesquelles la présence des chiens présente un impact faible sont clairement identifiées et signalées sur site. Elles permettent de réorienter les promeneurs. Un « label » unique permet de les identifier à travers tout le site Natura 2000.

Aux abords des zones de report, l'affichage permet de valoriser l'action positive du promeneur les utilisant.

Pour chaque interdiction de divagation, une zone de report est proposée.

Modalités de mise en œuvre

Action	Maître(s) d'ouvrage potentiel(s)	Partenaires potentiels
TER 18.1	Animateur du site Natura 2000	Collectivités, associations
TER 18.2	Animateur du site Natura 2000	Centres équestres, associations (ACECA)
TER 18.3	Animateur du site Natura 2000	Centres d'éducation canine

Indicateurs de réalisation

-Prise d'arrêtés municipaux réglementant la fréquentation par les animaux domestiques.

-Signalétique affichant la réglementation et des informations de sensibilisation.

-Zones de report identifiées et signalées

-Echanges avec les centres équestres et d'éducation canine

Références

GEOCA, 2015 : Cartographie des sensibilités avifaunistiques et préconisation concernant la pratique des sports de nature ZPS Baie de Saint-Brieuc Est.